



CENTRALE
CANINE

Commission Nationale Education et Activités Cynophiles

Président Jean Claude Métans

GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07

E-mail : jc.metans@gmail.com

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

Compte rendu de la Réunion de la C.N.E.A.C.

Jeudi 4 juillet 2019 à 10 heures

A la Société Centrale Canine

155 Avenue Jean Jaurès (93535) AUBERVILLIERS

Membres présents :

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN (secrétaire adjointe) – Maryannic JOURDEN – Corinne MEDAUER

MM. René RAUWEL (secrétaire général) – Gérald DELALANDE - Jean-Denis DEVINS
André MARTIN - David POWELL – Alain VELAY.

Excusés : Mesdames Isabelle DESMOULIN - Hélène FOURCOT-AGNIEL

MM : Michel MOTTET - Alexandre BALZER - Daniel SCHWARTZ

- ✚ Communication du président.
- ✚ Examen des points particuliers
- ✚ Activité Financière CNEAC 2018
- ✚ Propositions des G.T
- ✚ G.T. Juges : Responsable René RAUWEL
- ✚ G.T. Dog-dancing obérythmée : Responsable Corinne MEDAUER
- ✚ G.T. Chiens Visiteurs : Responsable André MARTIN
- ✚ G.T. AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN
- ✚ G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE
- ✚ G.T. Informatique et Licence Responsable Jean-Denis DEVINS
- ✚ G.T Formation. Responsable Alexandre BALZER
- ✚ G.T. Cani-cross : Responsable Alain VELAY
- ✚ G.T. FRISBEE : Responsable Hélène FOURCOT-AGNIEL
- ✚ G.T. FLYBALL : Responsable Isabelle DESMOULIN
- ✚ Grands Evénements : Responsable Arlette CATTOEN
- ✚ Prochaine réunion de Commission

Quelques mots du président.

Bonjour à toutes et tous, bienvenue pour cette deuxième réunion de l'année, merci pour votre présence.

Nous souhaitons la bienvenue plus particulièrement à Madame Corinne MEDAUER nouvelle responsable du GT Dog Dancing Obérythmée ainsi qu'à Monsieur André MARTIN nouveau responsable du GT Chiens Visiteurs.

Quelques mots sur le championnat de France Agility qui s'est parfaitement bien déroulé dans ce magnifique parc équestre fédéral de Lamotte Beuvron. Je renouvelle mes remerciements à toutes celles et ceux qui se sont investis pour la réalisation de cette épreuve majeure de notre discipline. J'associe à ces remerciements les membres bénévoles de la CNEAC. Un reportage réalisé par Véronique Lopez sera diffusé dans la revue « centrale magazine »

Autre événement fin juin, pour la première fois, la CNEAC a été sollicitée afin de présenter certaines de ses disciplines lors des journées portes ouvertes du 132^{ème} Bataillon Cynophile de l'Armée de Terre à Suippes. C'est avec plaisir que nos trois Groupes de Travail sollicités ; GT Attelage, GT Dog Dancing, et GT Fly Ball ont pu faire des démonstrations fortement appréciées par un nombreux public civil et militaires. Nous devons remercier l'ensemble de nos intervenants pour leur participation.

Juste un petit point intermédiaire sur les statistiques licences 2019 comparées à 2018.

Statistiques 2018-2019 (au 30 juin 2019)

Licenciés en 2018 par genre :		Licenciés en 2019 par genre :	
Genre	Nombre	Genre	Nombre
Femme	9076	Femme	8680
Homme	5789	Homme	5427
Total	14865	Total	14107
Nombre de licences par type :		Nombre de licences par type :	
Conducteur	3719	Conducteur	3438
Propriétaire	11146	Propriétaire	10669
Chiens par sexe :		Chiens par sexe :	
Femelle	7627	Femelle	7323
Male	5310	Male	5062

Chiens LOF :		Chiens LOF :	
LOF	3157	LOF	8860
LOF	6487		
Nombre de licences par activité :		Nombre de licences par activité :	
Agility	12191	Agility	11478
Flyball	1315	Flyball	1256
Dog Dancing	1437	Dog Dancing	1377
Frisbee	496	Frisbee	464
Canicross	1086	Canicross	1040
Attelage	271	Attelage	233
Chien Visiteur	2016	Chien Visiteur	1832
Education	9776	Education	9205
Nombre de chiens par activité :		Nombre de chiens par activité :	
Agility	10549	Agility	9980
Flyball	1160	Flyball	1121
Dog Dancing	1328	Dog Dancing	1274
Frisbee	440	Frisbee	419
Canicross	988	Canicross	943
Attelage	246	Attelage	210
Chien Visiteur	1919	Chien Visiteur	1750
Education	8700	Education	8245

STATISTIQUES 2018 -2019 (Top 15)

Chiens par
race : 2018

Chiens par race :
2019

Nombre de
licences par
régionale : (2019)

BORDER COLLIE	2623	BORDER COLLIE	2539	MIDI-COTE D'AZUR	1031
BERGER AUSTRALIEN	1516	BERGER AUSTRALIEN	1407	RHONE-ALPES	908

CHIEN DE BERGER DES SHETLAND	1442	CHIEN DE BERGER DES SHETLAND	1373	ILE-DE-FRANCE	875
CHIEN DE BERGER BELGE	1204	CHIEN DE BERGER BELGE	1149	LANGUEDOC-ROUSSILLON	808
BERGER DES PYRENEES A POIL LONG	346	BERGER DES PYRENEES A POIL LONG	328	LORRAINE	805
TERRIER JACK RUSSELL	340	CAVALIER KING CHARLES	310	BRETAGNE	695
BERGER ALLEMAND	329	BERGER ALLEMAND	304	ST-HUBERT-DU-NORD	669
CAVALIER KING CHARLES	317	TERRIER JACK RUSSELL	296	CENTRE	644
GOLDEN RETRIEVER	315	GOLDEN RETRIEVER	287	HAUTE GARONNE	434
RETRIEVER DU LABRADOR	302	CANICHE	268	FRANCHE-COMTE	432
CANICHE	269	RETRIEVER DU LABRADOR	265	BAS RHIN	390
COCKER SPANIEL ANGLAIS	233	COCKER SPANIEL ANGLAIS	235	BOURGOGNE	389
BERGER DE BEAUCE	229	BERGER DE BEAUCE	201	HAUT RHIN	385
BERGER BLANC SUISSE	221	BERGER BLANC SUISSE	199	NORD PICARDIE	379
STAFFORDSHIRE BULL TERRIER	193	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER	196	MAINE ANJOU	369

Tableau des Allocations C.N.E.A.C 2020

TABLEAU DES ALLOCATIONS CNEAC 2020		
A G I L I T Y	Championnat de France Agility Séniors	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Championnat de France Agility junior	Allocation de 2 000 euros plus frais de jury + complément selon étude du bilan financier + Thee Shirt concurrents
	Grand Prix de France Agility	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Trophée par équipe	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Championnat du Monde	Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site, plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales (Prévoir avance sur frais de 1 000 euros pour les courses alimentaires sur place),
	Sélectifs EO et AWC	Prise en charge des frais de jury sur présentation de justificatifs (Juges sélectionnés par la CNEAC), et prise en charge du délégué CNEAC
	Sélectifs EO Juniors	Organisé par la CNEAC Allocation de 500 euros au club partenaire plus prise en charge des frais de jury.
	Européenne open seniors	Prise en charge des inscriptions, des frais de déplacement + Hébergement et Déjeuner sur place dans la limite de 200 euros par participant et sur présentation de facture originales de frais réels.

	Européenne open junior	Participation de 1 500 € sur présentation d'une facture de frais de transport par bus, effectué par un professionnel + Equipement Vestimentaire sur présentation de devis à valider par la CNEAC (<i>maximum 1 800 euros</i>)
	PAWC	Participation de 1 500 € sur présentation d'une facture de frais de transport par bus, effectué par un professionnel
	Formation Mag1 * Deux intervenants C.N.E.A.C. sur le MAG1	Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement des intervenants CNEAC limités à 600 Kms A-R par intervenant
OBERYTHMEE DOG DANCING	Grand Prix de France	Allocation de 3 000 euros plus frais de jury
	Championnat du Monde	Prise en charge des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site *, plus hébergement et nourriture sur place sur présentation de factures originales, *ou convention spéciale Prise en charge des frais d'engagement
	Monitorat	Prise en charge sur justificatif des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limités à 600 Kms A-R
FLY BALL	GPF	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury plus frais responsable Chrono.
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR
ATTELAGE	GPF	Allocation de 2 500 euros plus frais de jury
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM A/R
CANI CROSS	GPF	Allocation de 2 500 euros et prise en charge des frais de jury
	Monitorat	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 KM AR
CHIENS VISITEURS	Intervenants chiens visiteurs	Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 Kms A/R
EDUCATION CANINE	Formation MEC 1 ET 2	Prise en charge des honoraires vétérinaires (AMO) plus frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limité à 600 Kms A/R

Note concernant les MEC 1 et 2 : Les interventions vétérinaires sont rémunérées au tarif de 24 AMO. Soit pour l'année 2020 : $24 \times 14,58 = 349,92$ (350) euros pour le premier et deuxième module ; au tarif de 12 AMO pour le troisième module soit pour l'année 2020 : $12 \times 14,58 = 174,96$ (175) euros. Joindre la note d'honoraires originale à la demande de remboursement. Les frais de déplacement du vétérinaire restent à la charge de l'organisateur.

Licences 2020 : (Licences éditées à partir du 4 novembre 2019 pour l'année 2020)

Le président rappelle aux membres de la commission que le montant de la licence CNEAC, a été fixé à 18 euros en 2014, c'est-à-dire depuis 5 ans lors de la mise en place des nouvelles modalités de gestion et de fabrication par les services de la SCC.

Pour faire face à l'augmentation des coûts générés par nos fournisseurs et prestataires, du remboursement aux clubs des stages de formation toutes disciplines, et de l'organisation de nos grands événements, il est nécessaire d'appliquer une augmentation de 1 euro à partir de 2020 pour chaque licence senior. Soit un prix de licence porté à 19 euros. Afin d'encourager nos jeunes, le prix de la licence juniors n'est pas concerné et reste à 9 euros.

La commission approuve à l'unanimité cette proposition

Formation permanente des juges, Directeurs de courses, Arbitres et Examineurs, concernant nos disciplines

Il est indispensable, pour une bonne coordination de ces différentes catégories d'expert et responsables, d'assurer une formation permanente pour une harmonisation de leurs jugements. De poursuivre et redoubler nos efforts et réunions en matière de formation initiale, ainsi que des séminaires de formation continue.

Ceci entraîne un coût financier important et nous amène à proposer une augmentation de 50 centimes d'euros sur la redevance concours qui serait portée ainsi à 1,50 € sur tous les concours classiques (en dehors des grands événements)

La commission approuve à l'unanimité cette proposition

GRUPE DE TRAVAIL JUGES

Responsable du Groupe : René RAUWEL

Propositions :

Proposition Jury pour la Finale du Championnat de France Jeunes 2019 :

Monsieur Dominique PRIN

Mesures pour les chiens pratiquant l'agility

Le document

La commission approuve à l'unanimité cette proposition

GRUPE DE TRAVAIL DOG-DANCING-OBERYTHMEE

Responsable du Groupe : Corinne MEDAUER

Propositions :

1. Modification d'inscription

Les concurrents auront accès aux modifications concernant le thème ou la musique mais pour ce qui est des changements de niveau ou de catégorie l'organisateur seul pourra supprimer l'engagement à charge pour le concurrent de refaire son inscription.

2. Durée des musiques pour les classes fun.

En ce qui concerne les durées des musiques le temps sera limité à 2 minutes pour le choix "Chien débutant", à 3 minutes pour les choix "Remotivation du chien" et "Correction mauvais comportement" et à 4 minutes maximum pour le choix "Test nouvelle routine"

Pour rappel la catégorie fun sert notamment aux chiens débutants pour découvrir l'environnement concours, aux chiens avec un problème de motivation, d'aboiement ou autre d'avoir la possibilité de travailler ou pour présenter une nouvelle routine.

Ces passages ont en général lieu en fin de concours au moment où le public est le plus nombreux. De ce fait il sera possible en accord avec le juge et l'organisateur de faire passer les fun la veille ou fin de matinée pour permettre au public de voir autre chose qu'une séance d'entraînement.

3. Critères de sélection des membres de l'EDF 2020.

A compter de l'année 2019 le vainqueur et le second en avancés HTM et Freestyle du GPF seront retenus pour intégrer l'équipe de France pour l'année suivante et cela à condition que le niveau de l'équipe corresponde à ce que l'on attend à l'international. Le coach en concertation avec le GT se réservera le droit de nommer les troisièmes et quatrièmes membres de l'équipe, en se gardant la possibilité de piocher dans les intermédiaires qui aurait le niveau suffisant pour la catégorie avancé et qui s'engagent à s'y inscrire après le GPF.

4. Mise en place d'une règle statuant sur le représentant français pour le concours de Crufts 2020.

A compter de 2020 le représentant français pour le concours de Crufts sera le vainqueur du GPF de l'année précédente. Cela est valable uniquement pour le freestyle. Si le premier ne souhaite pas s'y rendre le second aura possibilité de prendre la place.

5. Prévoir une formation de nouveaux juges.

Appel à candidature pour les personnes désirant postuler pour la formation de juge. Le dossier complet doit parvenir au GT Dog dancing avant le 1^{er} octobre. Une réunion préparatoire aura lieu lors du GPF à Bressuire.

6. Séminaire pour les juges officiant

Date et lieu à définir. Un séminaire pour les juges aura lieu et il sera basé sur le modèle de l'agility c'est-à-dire un week-end de travail sur 2 jours afin de pouvoir échanger sur nos jugements.

7. Rajouter Alexandra Creusot dans la liste des intervenants sur le site de la CNEAC.

Demande d'ajout de Mme Alexandra Creusot sur la liste des intervenants.

8. Demande d'autorisation de concourir en avancé Gwen Pieters.

Le GT donne un avis favorable à cette demande, la compétitrice ayant présenté tous les justificatifs (résultats → licence)

9. Organisation des grandes compétitions pour les années à venir

La commission FCI a décidé que les grands événements comme le championnat du monde ou l'OEC peuvent être organisés en-dehors du cadre de la mondiale ou de l'europpéenne. Un courrier sera envoyé à tous les OCN par la commission FCI afin que des candidatures puissent être soumises. La France a postulé pour l'organisation du championnat du monde en 2022 des informations seront communiquées ultérieurement.

10. Feuille de notation selon règlement FCI

La feuille de notation retenue par la commission FCI sera transmise aux juges afin qu'ils puissent la tester lors d'un concours et décider si elle peut être appliquée pour nos concours.

11. Lancer l'appel pour un coach pour l'équipe de France 2020

Les personnes désirant postuler pour le poste de coach de l'équipe de France 2020 doivent faire parvenir leur candidature au GT Dog dancing avant le 1^{er} septembre 2019. La personne recherchée devrait notamment avoir des compétences de management d'une équipe, des notions de dog dance à l'échelon international et des capacités d'organisation d'un déplacement.

12. Date et lieu GPF 2020

A ce jour nous sommes en attente de confirmation du lieu et de la date pour 2020. Les régionales qui désirent postuler pour l'organisation d'un GPF peuvent faire parvenir leur demande au GT Dog dancing.

13. Nombre de passages.

A partir du 1^{er} janvier 2020 s'il y a trop d'inscriptions et pour éviter de refuser du monde en concours les intermédiaires et les avancés ne feront plus qu'un seul passage. Si le nombre de concurrents le permet ils pourront passer deux fois.

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS

Responsable du Groupe : André MARTIN

Propositions :

DIPLOME :

Proposition de préciser sur le diplôme « Activité bénévole dans le cadre de la Société Centrale Canine »,

MODULE PREVENTION DES MORSURES :

Proposition de création d'un module complet et à part « prévention des morsures »

PRIX DU STAGE :

Maintien de l'établissement d'un budget prévisionnel (dépenses/recettes) par les clubs organisateurs de stages « chiens visiteurs »

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

DIFFERENTS DOCUMENTS :

REGLEMENT ACTIVITE CHIENS VISITEURS

FEUILLE INSCRIPTION STAGE CHIENS VISITEURS

FICHE APTITUDE POUR LE CHIEN « ACTIVITE CHIENS VISITEURS »

CONVENTION

LISTE MAITRES ET CHIENS HABILITES A RENDRE VISITE

GRUPE DE TRAVAIL AGILITY

Responsable du Groupe : Maryannic JOURDEN

Propositions :

- **CATEGORIES** : la FCI réfléchit à de nouvelles catégories pour le prochain règlement 2023. Le souhait de la CNEAC est de ne pas changer les catégories en France, tant que ces catégories FCI ne sont pas connues et si faire se peut, se mettre alors en adéquation avec la FCI.
- **MAG 1 et 2** : Une nouvelle mouture est en cours d'élaboration. D'ores et déjà, le MAG 1 sera organisé sur trois week-ends dès 2020. Il ne sera plus nécessaire d'avoir obtenu le MEC 1 pour s'inscrire au MAG 1 : le premier week-end du MAG 1 sera réservé au premier module du MEC 1 « Méthode naturelle et Clicker ».
- **SPORTS CANINS** : il est demandé à ce que, lors d'une inscription au PASS, à un stage CNEAC, le président ou une personne mandatée (moniteur par exemple) reçoive un mail d'information.
- **HOOPERS** : La discipline HOOPERS se développe en France. Il serait souhaitable qu'une personne du GTA (ou rattachée au GTA), suive plus particulièrement cette évolution afin d'apporter des éléments pour rattacher éventuellement cette discipline aux sports canins régis par la CNEAC. Personne proposée : Michelle JOHNSON
- **JUGES**
 - ✓ 270 passages par juge sur un week-end : ce qui fait 90 chiens au lieu de 100 en concours classique (87 seniors et 3 J11).
 - ✓ Règle des 6-8 n'est plus obligatoire mais reste fortement recommandée. « (à modifier dans le règlement d'agility) ».
 - ✓ Spécial grade 1 : 3 parcours et 70 chiens maximum (67 seniors et 3 J11). Possibilité de rester à 50 équipes et 4 parcours.
 - ✓ 2 séminaires de juges en 2020 (un à Rennes et le second dans le Sud afin de mieux répondre aux demandes).

CONCOURS : Dans certaines territoriales, d'après les remontées reçues par le GTA, il semblerait que des places de concours soient difficilement accessibles à certains grades et ce, pour diverses raisons. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que, lors d'organisation de concours sur plusieurs jours, de donner la priorité de places à ceux qui restent les deux (voire trois) jours de concours pénalisent les compétiteurs qui ne peuvent se libérer qu'une seule journée.

Nous rappelons, si besoin en est, que la Territoriale peut demander, à l'examen du calendrier des concours, qu'une certaine cohérence au niveau de l'offre par grades soit respectée (à rajouter dans le règlement de l'organisateur d'un concours d'Agility)

CHAMPIONNAT DE France DES JEUNES 2019

Modification de la règle 5b du règlement du championnat de France des Jeunes 2019 :

5b) -Les vainqueurs des catégories A, B et C dans les classes Junior 11 - 14 et Junior 18 sont qualifiés d'office pour le prochain European Open Junior (où ils devront concourir dans le groupe d'âge correspondant à l'âge du conducteur à ce moment-là et dans la catégorie FCI correspondant à la taille du chien).

Du fait de l'existence des sélectifs EOJ cette règle devient caduque, elle est donc supprimée du présent règlement.

- **TPS 2020** : [LE DOCUMENT](#)

- **PASS AGILITY** : un communiqué aura lieu après la réunion CNEAC afin d'établir rapidement la liste des personnes formées et/ou nommées par le GTA, dont la présence est nécessaire parmi les 3 membres d'un jury (cf. Règlement).

LE DOCUMENT

- **AGILITY 2020 MODE D'EMPLOI**

LE DOCUMENT

-
-
-
Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL CANICROSS

Responsable du Groupe : Alain VELAY

Propositions :

Nomination Directeurs de course Stagiaires :

- Mme CADENE-SCHULIK Laurène (Bas-Rhin)
- Mme GROSSHOLTZ Stéphanie (Bas-Rhin)
- M. MEYER Bruno (Landes)

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL CHIENS d'ATTELAGE

Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE

Propositions :

1 CANDIDATURE EXAMINATEUR

Proposition de **Mme LEMAN Colette** comme élève examinatrice suite à sa candidature

Validée par sa Territoriale – Centre Val de Loire (cf. annexes ci jointes).

Elle remplit toutes les conditions requises pour déposer sa candidature.

A savoir

Être âgée de plus de 23 ans et moins de 60 ans au dépôt de sa candidature.

Avoir plus de 5 ans d'ancienneté dans la discipline « chiens d'attelage. ».

Avoir monté soi-même un chien en classe 2 et avoir obtenu au moins un très bon.

2 RADIATION EXAMINATEURS

M BELFAN Gérard.

Mme POUPARD Mireille.

N'ont pas officié dans aucun concours depuis leur nomination comme examinateurs.

Ils n'ont pas participé à la réunion des examinateurs de mars 2019.

3 RADIATION INTERVENANTS

M BELFAN Gérard.

Mme POUPARD Mireille.

Le règlement a fortement évolué

Ils n'ont pas suivi la réunion d'actualisation de mars 2019.

Ils n'ont donné aucun stage de monitorat ni d'initiation à l'Attelage

4 MODIFICATION FICHE RAPPORT JUGEMENT

Ci-dessous

5 CHAMPIONNAT DE FRANCE ET GPF

Les 19 et 20 septembre 2020

CCVL Néronde (42) - Territoriale Rhône Alpes

6 CRÉATION RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le travail attelé nécessite écoute, réflexion, et précision tout en ménageant un espace d'initiative et d'indépendance du chien. Il permet de mettre en valeur des qualités spécifiques non exploitées dans d'autres activités sportives. De la complicité formée par le conducteur et son chien dépend la réussite de l'équipe. **Toutes les dispositions liées à la Discipline « Chiens d'Attelage » s'appliquent au présent règlement à savoir -Conditions Générales- Règlement Parcours Obstacles- Règlement Parcours Régularité et Règlement Epreuve d'Harmonie**

Cahier des Charges

Il faut se référer au cahier des charges « Championnat de France- Grand Prix de France ».

Critères de recevabilité :

Le Championnat de France de Chiens d'Attelage est ouvert aux chiens inscrits au LOF **uniquement** Agés de plus de 15 mois, toisant 50 Cms minimum au garrot, en bonne santé et bonne condition physique.

Critères de qualification.

-Avoir participé à **6** concours, dans la période du 1^{er} **juillet** de l'année N-1 au 30 juin de l'année N

Avec un minimum de participation à 3 concours à l'année N.

Le GPF n'est pas comptabilisé dans les concours.

Critères de Lieu.

La finale du Championnat de France se déroulera en même temps que le GPF

Le GPF sera la dernière épreuve du Championnat de France

RÈGLEMENT

Seront retenues, au maximum **14** équipes par classe

Basés sur les **classements** obtenus de leurs **6** meilleurs concours de la période de référence.

(Ce système permet d'objectiver les différences rencontrées lors des concours

(Parcours de régularité et/ou parcours d'obstacles plus ou moins difficiles))

Ainsi pour chaque concours retenu par le candidat,

A la première place est attribuée	20 points	A la deuxième place est attribuée	19 points
A la troisième place est attribuée	18 points	A la quatrième place est attribuée	17 points
A la cinquième place est attribuée	16 points	A la sixième place est attribuée	15 points
A la septième place est attribuée	14 points	A la huitième place est attribuée	13 points
A la neuvième place est attribuée	12 points	A la dixième place est attribuée	11 points
A la onzième place est attribuée	10 points	A la douzième place est attribuée	9 points
A la treizième place est attribuée	8 points	A la quatorzième place est attribuée	7 points
A la quinzième place est attribuée	6 points	A la seizième place est attribuée	5 points
A la dix-septième place est attribuée	4 points	A la dix-huitième place est attribuée	3 points
A la dix-neuvième place est attribuée	2 points	A la vingtième place est attribuée	1 point

Un total des points obtenus du classement des 6 meilleurs concours sera alors effectué

Auquel s'ajoutera Le nombre de points attribué au classement du GPF

(Le nombre de points obtenu au GPF est le **quadruple** de celui d'un concours normal.)

Sera déclaré Champion de France de la classe dans laquelle il concourt, le concurrent qui aura obtenu au total le plus de points.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

Il recueillera les documents suivants

- Fiche de Candidature Individuelle remplie et signée.
- Photocopie des **6** Concours requis.
- Copie de la Licence en Cours
- Copie du LOF ou **du Certificat de Naissance**

Il procédera à la mise à jour de la fiche de calcul du Championnat de France (cf. documents CNEAC)

Dont il fera parvenir un exemplaire au Groupe de Travail

Il effectuera les derniers calculs consécutifs aux résultats du GPF qui devront être validés par le Groupe de Travail (responsable ou un des membres) **avant** toute annonce et /ou publication

7-CONDITIONS GÉNÉRALES

Paragraphe VII

ORGANISATION D'UN CONCOURS

Sous paragraphe EXAMINATEUR

Un examinateur ne peut juger que 30 concurrents au Maximum.

Cependant, pour le Championnat de France -GPF, il pourra juger 36 concurrents au maximum

Paragraphe VIII

CONDITIONS D'ACCÈS À LA CLASSE 2

-C'est le chien qui est en classe 2 et non le conducteur.

-Après avoir obtenu 3 qualificatifs. « Excellent » au classement général d'un concours en classe 1, et sous au moins 2 examinateurs différents, le chien accédera à la Classe2.

La période de référence sera celle de la carrière du chien.

-Le licencié présentera ses 3 feuilles individuelles de résultat en concours au Responsable du Groupe de Travail, qui avec le Groupe de Travail, validera en réunion le passage en Classe 2 de ce chien.

- Les chiens concourant en duo adopteront le même principe de sélection qu'en solo, sachant que c'est le duo indivisible qui doit, satisfaire aux conditions.

-Le changement de Classe 1 en Classe 2 se fait à la demande du Licencié, mais par contre il sera impossible de revenir en Classe 1 après la validation en Classe 2.

-Par exception au paragraphe ci-dessus, **Le Champion de France Classe 1 passera automatiquement en classe 2 ainsi que le Premier** en classe 1 du GPF (et ce quelques soient les résultats obtenus auparavant). Ce passage s'appliquera au 1^{er} Janvier de l'année qui suit.

-Les Deuxièmes et Troisièmes en classe 1 du GPF-Championnat de France passeront automatiquement en Classe 2 sous la condition expresse qu'ils aient obtenu au cours de la carrière du chien, 3 qualificatifs « Excellent » en concours de classe1 et sous au moins 2 examinateurs différents

8- CAHIER DES CHARGES GPF ET CHAMPIONNAT DE France

Le document

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE et LICENCES

Responsable du Groupe : Jean-Denis DEVINS

- **IMPRESSION DES BREVETS ET PARTIES DE BREVET**

- L'impression des brevets et des parties de brevet à partir de l'espace CNEAC des agilitistes pour un allègement des charges des juges, une simplification des tâches des secrétaires lors des concours et un fonctionnement identique aux autres diplômes pour les agilitistes (CAESC, Pass ...)

- **HOMOLOGATION DES CONCOURS :**

- L'homologation des concours d'un week-end (sauf événement CNEAC) sera faite au plus tôt à partir du dimanche soir pour éviter aux organisateurs les soucis relatifs aux changements de niveau des concurrents

- **PENALITES :**

- Les pénalités affichées via Performance font foi pour les inscriptions aux sélectifs et finales

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL FRISBEE

Responsable du Groupe : Hélène FOURCOT-AGNIEL

Propositions :

1-Sondage frisbee au sein des clubs SCC

Document mis en ligne le 12/06/2019

2- 1^{ière} formation des intervenants CNEAC sur la formation : Initiation au Frisbee les 23 et 24 Mars.

A : reconnaître le stage initiation Frisbee comme une formation CNEAC dans les mêmes conditions que toute formation.

Un stage de moniteur sera à envisager ultérieurement en fonction du développement de cette discipline dans nos clubs

B : inclure dans la rubrique Frisbee /Formation ce Stage Initiation Frisbee :

« Les stages de formations frisbee sont organisés dans les territoriales, à l'initiative du CTT, du DR Flyball et/ou d'un Président de club, les trois travaillant en étroite collaboration.

Les parties théoriques et pratiques sont dispensées par un formateur CNEAC.

Comme pour les autres formations, les frais des différents intervenants sont pris en charge par la CNEAC suivant le protocole défini afin de proposer des formations à moindre coût pour les stagiaires.

Le contenu du stage d'initiation :

Ouvert à tous les licenciés CNEAC de l'année en cours. Ce stage insistera surtout sur les techniques d'apprentissage du frisbee et sur la progression durant cet apprentissage. En vue de pratique du frisbee distance et freestyle.

Durée : 1 journée

Nb max de stagiaires : entre 20 et 30 personnes maxi

Intervenants : 1 formateur CNEAC

Critère de participation :

- Être licencié CNEAC dans un club affilié (ou en stage d'affiliation)

Contenu

- motiver ou canaliser un chien
- apprendre à enchaîner
- apprendre à attraper
- éviter les automatismes
- Apprendre les différents lancers
- travail des figures sur le plat

Les formateurs :

Les membres du G.T frisbee

Ainsi que

Madame Bérengère SOLLIER

1 quartier des Marois

70100 MONTUREUX ET PRANTIGNY

06 59 76 78 24

berengere.sollier@h

GRANDS EVENEMENTS

Responsable Madame Arlette CATTOEN

Propositions :

- Validation CDF 2020
- Validation GPF 2020
- Candidature de Rhône Alpes à Montrond les Bains : à voir pour finale Trophée par équipes en 2021 ?
- Validation GPF Flyball 2020 en Languedoc Roussillon
- Achats de banderoles pour Equipe de France Seniors et Jeunes
- Achat de banderoles pour exposition canine avec seulement le logo SCC /CNEAC
- Achats banderoles pour sélectifs EO/AWC Séniors et Jeunes

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION – EDUCATION – ECOLE DU CHIOT

Responsable du Groupe : Monsieur Alexandre BALZER

Propositions :

-Fixer l'âge minimum à 18 ans pour l'inscription au stage de moniteur en éducation canine (MEC1) Les 18 ans doivent être passés dès le premier stage

-Monitorat Agility 1 (MAG1)

Il ne sera plus nécessaire d'avoir obtenu le MEC 1 pour s'inscrire au MAG 1.

Cette mesure est valable uniquement pour le Monitorat Agility (MAG1) et mis en place pour une période d'essai de 3 ans.

Le premier week-end du MAG 1 sera réservé au premier module du MEC 1 – Méthode naturelle et Clicker

Le monitorat Agility (MAG1) ne donne en aucun cas la possibilité de donner des cours d'éducation dans un club

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL

Responsable du Groupe : Madame DESMOULIN Isabelle

Propositions :

Le Groupe de travail Flyball souhaite la bienvenue à Pascal GUEGAN qui remplace Frédéric BAZIN démissionnaire.

Afin d'optimiser les différents projets en cours, un partage de poste a été établi au sein du GT Flyball.

Isabelle D Jacqueline G	Marianne A Pascal G Eric B	Jacqueline G Eric B Maureen D	Isabelle D	Marianne A Pascal G Eric B	Maureen D	Isabelle D Maureen D	Isabelle D
FORMATIONS -des intervenants -des commissaires	FORMATIONS -des concurrents (Initiation et monitorat)	GRANDS EVENEMENTS -GPF -GP des Régions	FOWC	PROGESCO	DOCUMENTS EN LIGNE COMMUNICATI ON	PASS-FLY	REGLEMENT ET ADAPTATIONS FRANCAISES

Le GT Flyball informe que suite aux validations de la dernière réunion de la commission, Les travaux concernant les différents projets et formation avancent. Le GT met tout en œuvre pour leur mise en place rapide.

Une adresse mail générale a été créée afin de centraliser les courriers : gtflyballfrance@sportscanins.fr
Cette adresse sera gérée par Isabelle DESMOULIN et Maureen DESCAMPS

REGLEMENT FLYBALL:

Nous rappelons que le règlement de Flyball Français est issu du règlement de flyball FCI. Ce dernier ayant été rédigé à l'origine en anglais, pour l'interprétation de la traduction la version anglaise fait foi. Voir en page 3 "section 0.01 Validité"

Plusieurs cas d'interprétations différentes de certains points ayant amené des questionnements de la part des compétiteurs, nous nous proposons de revoir ces points avec les juges de flyball afin d'éclaircir les traductions et d'homogénéiser les jugements des tournois.

GPF FLYBALL 2020:

Le Club Cynophile de Teyran, en partenariat avec l'Association Canine Territoriale du Languedoc Roussillon, pose sa candidature pour l'organisation du GPF Flyball 2020.

Le GT Flyball valide cette candidature et demande de bloquer la date du dimanche 4 octobre 2020 afin de pouvoir réserver rapidement le lieu prévu pour cette manifestation. La date du dimanche 11 octobre 2020 reste en option selon les réponses de chaque instance.

EVOLUTIONS PROGESCO :

Un cahier des charges a été envoyé au GT informatique pour la mise en place d'évolutions sur l'outil Progesco. **LE DOCUMENT**

En attendant les développements nécessaires, le GT souhaite la mise en place a minima des évolutions suivantes, au plus vite, en vue de la tenue du GPF le 13 octobre 2019 :

- Suppression des divisions de 3 équipes dès que cela est possible. De nombreux tournois ont été pénalisés par le découpage de Progesco (exemple : 10 équipes coupées en 1 division de 4 et 2 de 3

alors que 2 divisions de 5 auraient été beaucoup plus intéressantes pour les concurrents et les organisateurs). Cela implique la possibilité pour l'outil de générer à minima des divisions avec 6 équipes (à terme comme proposé dans le cahier des charges possibilité de faire des divisions jusqu'à 8 équipes).

- Revoir les ordres de passage le matin : il arrive trop souvent qu'une même équipe passe deux fois de suite lors de la course au temps.
- Possibilité pour l'organisateur de rendre visible les équipes inscrites avant même que le paiement n'ait été réalisé. Cela permet aux responsables de prévoir leurs équipes en fonction des inscriptions en cours.

Le GT souhaite que les autres évolutions soient mises en œuvre pour le 1er janvier 2020

Avis favorable de la Commission à l'ensemble de ces propositions

Fin de réunion de la commission à 16 heures trente.

La prochaine réunion de Commission est fixée au Mercredi 16 octobre 2019

Au siège de la S.C.C.

LES DIFFERENTS DOCUMENTS

GROUPE DE TRAVAIL AGILITY

Responsable Madame Maryannic JOURDEN

LE PASS AGILITY

Introduction

Le PASS Agility vient valider le fait qu'un chien soit prêt à démarrer les concours et donne ainsi le feu vert pour la compétition.

PASS AGILITY = CONCOURS

C'est un passage obligatoire :

- Pour tout nouveau chien avant son premier concours officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non ;
- Pour tout nouveau chien conduit par un jeune conducteur (cf. document « les jeunes à partir de 2018) que le chien ait déjà réussi le Pass Agility avec un conducteur senior ou non.

L'équipe est évaluée sur deux parcours de grade 1 avec des critères certes modestes, mais bien spécifiques (acquisition des obstacles, enchaînement, ...) qui font qu'une équipe est prête pour un premier concours. Ce sera aussi un lieu d'échanges et des compléments d'information pourront être donnés à cette occasion.

Cette manifestation est à l'Agility ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, c'est-à-dire une validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les concours d'Agility.

Lors de son passage sur le terrain, chaque participant est amené à expliquer oralement pour quelle raison une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question simple sur le règlement d'agility. Ceci afin de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en concours. Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances et de pallier à certaines lacunes si besoin. Il sera évidemment possible, voire recommandé, en début de journée du PASS Agility de revenir sur ces points de règlement et de répondre aux questions éventuelles.

Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner l'équipe ou les équipes candidates qu'il a formées.

Il est préférable que les équipes évoluent sur un terrain autre que celui de leur terrain habituel d'entraînement. Une évaluation différenciée, plus stricte est prévue à ce sujet.

Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'une équipe soit reconnue prête pour un premier concours,

- Le chien sait négocier tous les obstacles d'un parcours d'agility 1. On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des zones **toutes** correctement marquées, aucune barre tombée mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.
- Le maître sait effectuer au moins un changement de main, avec son chien sur le parcours.
- Un bon rappel du chien et son écoute du maître, une bonne entente de l'équipe seront suffisants pour une évolution correcte sur le parcours. Le chien doit montrer une certaine motivation et ne doit pas divaguer.

Il est évident que les parcours posés lors du PASS agility auront des tracés respectant la trajectoire des chiens et le règlement d'agility en vigueur. Il est demandé au jury de tenir compte des conditions atmosphériques, de la nature du terrain... en posant les parcours afin de ne pas pénaliser les équipes.

Conditions d'accès

- a. L'âge minimum du chien est de 16 mois.
- b. Être en possession d'une licence pour l'année en cours.

IMPORTANT : en cas de refus à un PASS, l'équipe concernée devra attendre un délai d'un mois avant de se représenter à un PASS

Jury

Dans tous les cas, le Jury est composé de trois membres, d'au moins deux clubs différents avec obligatoirement au moins une personne formée ou nommée par le GTA (*). Les deux autres personnes peuvent être choisies parmi :

- Moniteur d'agility MAG 1 ou MAG2
- Intervenant stages MAG1, MAG2 ou perfectionnement
- Juge SCC, discipline agility
- CTT si bonnes connaissances en agility

Personnes formées ou nommées par le GTA (*). :

- Tous les membres et conseillers techniques du GTA
- Juges volontaires
- Les personnes proposées par les territoriales (formées par le GTA ou les juges volontaires). Ces personnes doivent être licenciées, MAG1 et/ou compétiteur 2^{ième} degré. (Avec licence en cours)

(* Ces personnes seront indemnisées sur la base 0.50 € du Km. (Aller-retour)

ATTENTION :

- Les membres du jury ne peuvent pas être candidat pour le PASS ce jour-là.

Organisation

- La participation au PASS Agility est fixée au maximum à 10 euros (afin d'accueillir au mieux les participants et de défrayer éventuellement le jury). Le jury devant être de préférence constitué de personnes de proximité.
- Le PASS peut recevoir au maximum 20 équipes.
- Un PASS Agility peut être organisé la veille d'un concours ou en parallèle d'un concours spécial grade 1 ou lors d'une journée spécialement prévue à cet effet.
- Le PASS Agility et le CAESC sont obligatoires pour toutes les équipes avant de participer aux concours, on pourra par conséquent organiser une journée regroupant les deux manifestations.
- On veillera que le terrain soit de taille suffisante (le règlement précise qu'il doit mesurer au moins 20 m x 40 m et que l'espace contenant ce terrain doit mesurer au moins 24 m x 40 m) pour poser des parcours respectant les distances réglementaires entre les obstacles, peu importe la marque ou le revêtement de ceux-ci du moment qu'ils soient aux normes données par le règlement en vigueur.
- Un PASS agility est composé de deux épreuves d'agility, toutes deux de niveau grade 1. Tous les obstacles doivent être utilisés dans les épreuves (sauf l'oxer). Les parcours doivent être conçus avec un minimum de 15 obstacles comme le précise le règlement. Il est préférable de poser 17 obstacles afin que tous les obstacles soient présents.
- L'organisateur effectue une demande d'organisation de Pass Agility à son C.T.T. via son espace CNEAC :
- L'organisateur (ou les membres du jury) télécharge (ent) les documents suivants :

Pass Agility – Fiche d'évaluation Petit règlement d'agility en images

- Le CTT est garant de la conformité du jury tel qu'il a été validé.
- Les résultats seront enregistrés sur le site <https://sportscanins.fr/> et permettront l'homologation des pass agility.
- Les diplômes sont en téléchargement sur l'espace personnel de la personne ayant obtenu le Pass.

Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un concours d'agility, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC et le PASS-agility, peu importe l'ordre. Attention, si vous avez préféré passer un CSAU à la place d'un CAESC, vous devez transmettre à licence@sportscanins.fr le scan ou la photo et de votre licence et de votre CSAU pour enregistrement.

FICHE D'EVALUATION PASS AGILITY

Lieu :

Nom : Chien :
 Prénom : Catégorie :
 Club : Territoriale :

Note au jury : Pour chaque obstacle et pour chaque parcours mettre une croix dans « Acquis » ou « Non Acquis ». Deux « Non Acquis » sur une même ligne sont éliminatoires.

OBSTACLE	Critères d'évaluation	Parcours 1		Parcours 2	
		Acquis	Non Acquis	Acquis	Non Acquis
Slalom	Le chien négocie correctement le slalom, sans aide ou le chien fait au maximum trois erreurs (refus ou faute) : Acquis Le chien a besoin d'être touché pour le guider, ou il fait 4 erreurs ou plus (refus ou faute) : Non acquis				
Passerelle	Le chien négocie l'obstacle correctement, les zones sont marquées : Acquis				
Palissade	Le chien refuse de monter, ou a besoin d'être aidé pour poursuivre ou il s'envole à la descente 3 fois de suite (sécurité), ou ne respecte aucune zone : Non acquis				
Balançoire					
Pneu	Le chien négocie l'obstacle normalement ou il effectue un ou deux refus avant de le franchir : Acquis. Le chien refuse l'obstacle plus de deux fois : Non Acquis				
Mur					
Saut en Longueur					
Haies	Le chien fait tomber jusqu'à trois barres sur le parcours : Acquis Le chien fait tomber 4 barres ou plus : Non acquis				
Tunnel Rigide	Le chien franchit le tunnel avec 1 ou 2 refus : Acquis				
Tunnel Souple	Le chien fait 3 refus ou plus : Non acquis				
Enchaînement d'obstacles	La conduite est logique et cohérente, l'équipe fait des refus à 4 endroits différents ou moins : Acquis La conduite est incertaine, pas toujours cohérente, l'équipe fait des refus à plus de 4 endroits différents : Non acquis				
Contrôle	Contrôle et obéissance sans problème particulier, le chien ne divague pas sur le terrain. Comportement sociable du chien : Acquis Le chien divague sur le terrain, mordille son maître, ou lui saute dessus. Manque de contrôle et d'obéissance, ou comportement du chien non sociable. Besoin d'une personne dans les SAS (d'entrée comme de sortie) pour retenir le chien : Non acquis				
Motivation	Le chien et le maître font équipe et prennent plaisir à faire de l'agility ensemble : chien motivé, attitude positive du maître qui encourage, motive son chien ou l'aide si besoin ou qui ne baisse pas les bras : Acquis Aucune motivation du chien, ni du conducteur, aucune complicité. Le conducteur baisse les bras. Le chien est livré à lui-même : Non acquis				

Règlement d'agility	Explication claire d'une pénalité sur l'épreuve. Bonne réponse à une question de règlement, à savoir le déroulement d'un concours, quand rentrer sur le terrain, différence entre refus et faute : Acquis Aucune explication d'une pénalité sur l'épreuve. Réponse erronée à une question de règlement : On posera alors plusieurs questions et si manque évident de connaissances au règlement : Non acquis				
---------------------	---	--	--	--	--

ELIMINATOIRE :

Un obstacle non acquis (c'est-à-dire non acquis sur les 2 parcours). Par exemple, on peut tolérer une difficulté de franchissement de la palissade sur le premier parcours mais elle doit disparaître sur le second agility. Cette règle ne s'applique que si le chien n'évolue pas sur son terrain habituel d'entraînement.

ATTENTION : si l'équipe évolue sur son terrain d'entraînement, les obstacles doivent être acquis dès le premier parcours

La divagation est tolérée si la récupération du chien est rapide, mais éliminatoire si elle se reproduit plusieurs fois par manque d'attention du chien.

Le chien quitte le terrain pour agresser un congénère ou montre de l'agressivité sur le parcours et dans les sas (voire aux extérieurs du terrain d'évolution).

Attitude du maître agressive envers son chien ou manquement au bien-être animal



CENTRALE
CANINE

Société Centrale Canine

155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers

Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles

Président : Jean-Claude MÉTANS



L'AGILITY 2020

Agility 2020

Mode d'emploi

Ce document est un résumé succinct des différentes mesures validées par la SCC et qui entreront en vigueur le 1er janvier 2020.

Points importants à retenir :

- Les concours dits classiques sont à trois passages pour chaque chien.
- Chaque chien sans distinction a un « grade » (de 0 à 3).
- Tous les chiens sans distinction peuvent participer à toutes les épreuves suivant leur grade.
- Les classements des chiens se font par grades. On pourra faire un cumul par grades pour les récompenses
- Toutes les épreuves d'un concours classique à trois passages permettent d'obtenir des qualificatifs
- Les TPS et TPM sont déterminés par épreuves et par grades.
- Les qualificatifs requis pour participer à des sélectifs vont être revus. Cette refonte ne pénalisera pas les compétiteurs pour l'année 2020.

Les types d'épreuves d'un concours

Selon la déclinaison des concours (cf. Règlement de l'organisateur), les types d'épreuves suivants seront proposées :

- **AGILITY 1**
- **AGILITY 2**
- **AGILITY 2***
- **AGILITY 3**
- **JUMPING 1**
- **JUMPING 2**
- **JUMPING 2***
- **JUMPING 3**

* Les épreuves 2* sont de niveau grade 2 mais ouvertes également au grade 1 avec classement séparé

Les TPS et TPM des épreuves sont donnés dans un document spécifique

Je veux faire de l'agility en concours

Je demande une licence CNEAC par l'intermédiaire de mon club si ce n'est déjà fait.

Mon chien est prêt pour démarrer les concours d'agility. En tant que licencié, je vais alors appartenir soit à la classe senior, soit à la classe junior, soit à la classe handi :

Trois classes de compétition sont prévues pour les concours d'agility :

- **Générale:** accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18;
- **Junior 11 :** accessible aux binômes Junior 11
- **Handi :** accessible aux binômes de la classe Handi

Sur un même concours, un chien ne peut être inscrit qu'avec un seul conducteur, à l'exception d'un chien participant en Junior 11, qui peut être inscrit aussi avec un (seul) autre conducteur (en Junior 11 ou dans une autre classe).

En classe Senior, le chien peut être conduit par toute personne ayant une licence propriétaire ou bien une licence conducteur pour ce chien.

Dans tous les cas, le chien ne participe qu'une seule fois à chaque épreuve pour laquelle il est inscrit.

Je suis en classe SENIOR - mon chien est en grade 0

L'accès au grade 0 se fait automatiquement dès l'obtention d'une licence CNEAC. Je souhaite pratiquer l'agility en compétition, mon chien doit réussir le CAESC (ou bien le CSAU) et le PASS AGILITY, sésames pour participer aux concours.

Donner ici un lien avec règlement CAESC et PASS :

CAESC inchangé

PASS-AGILITY (voir nouvelle mouture du PASS).

Je suis en classe SENIOR - mon chien est en grade 1

L'accès au grade 1 se fait avec la justification de la réussite par le chien, avec un conducteur senior, du CAESC et du Pass Agility.

Lors des concours, j'ai accès aux épreuves suivantes :

AGILITY 1
AGILITY 2*
JUMPING 1
JUMPING 2*

Quand mon chien est en grade 1 :

Tous les classements de mes épreuves se font en grade 1.

Je peux participer au sélectif du Trophée par Équipes.

Que mon chien soit inscrit à un LO ou non, si j'obtiens avec mon chien 3 excellents sans faute sous 2 juges différents dans des épreuves **d'Agility 1 et/ou dans des épreuves d'Agility 2***, mon chien peut passer en grade 2, sous réserve de la validation du toisage du chien

Si mon chien est inscrit à un LO, il détient alors le *brevet international d'agility*.

Le passage en grade 2 se fait automatiquement, sauf si je demande à continuer à concourir en grade 1 quelque temps (voire définitivement). Je concours alors en grade 1 mais l'obtention du passage en grade 2 reste acquise.

Je suis en classe SENIOR - mon chien est en grade 2

Lors des concours, j'ai accès aux épreuves suivantes :

AGILITY 2
AGILITY 2*
JUMPING 2
JUMPING 2*

Quand mon chien est en grade 2 et **inscrit à un LO**, je peux, sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés :

Participer au sélectif de ma zone pour la coupe de France. (Anciennement Championnat de France grade 2).

Lors de ce sélectif une coupe de zone est organisée

Quand mon chien est en grade 2, je peux, sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés :

Participer aux sélectifs du Grand Prix de France grade 2 et du Trophée par Équipes.

Je suis en classe SENIOR – Accès au Grade 3

Le passage du grade 2 au grade 3 se fait toujours dès les conditions obtenues (et non par année calendaire)

L'accès au grade 3 se fait de deux façons :

Sur demande et avec la justification de l'obtention :

- ✓ **De 4 qualificatifs excellent sans faute dans des épreuves Agility 2 ou Agility 2***, avec un conducteur senior, sous 3 juges différents, et un classement dans les 3 premiers ou les premiers 20 % (arrondi à l'entier supérieur) ;
- ✓ **Et de 2 qualificatifs excellent sans faute dans des épreuves Jumping 2 ou Jumping 2***, avec un conducteur senior, sous 2 juges différents, et un classement dans les 3 premiers ou les premiers 20 % (arrondi à l'entier supérieur).

Le tableau suivant précise les rangs qualifiants pour le grade 3 selon le nombre de participants à l'épreuve.

Nombre de participants	Rangs qualifiants (avec un excellent sans faute)
Entre 1 et 15	Du 1 ^{er} au 3 ^e
Entre 16 et 20	Du 1 ^{er} au 4 ^e
Entre 21 et 25	Du 1 ^{er} au 5 ^e
Entre 26 et 30	Du 1 ^{er} au 6 ^e
Entre 31 et 35	Du 1 ^{er} au 7 ^e
Entre 36 et 40	Du 1 ^{er} au 8 ^e
Entre 41 et 45	Du 1 ^{er} au 9 ^e
Entre 46 et 50	Du 1 ^{er} au 10 ^e
...	...

Mais aussi :

De façon automatique, dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- ✓ De 6 qualificatifs excellent sans faute dans des épreuves Agility 2 ou agility 2* avec un conducteur senior, sous 3 juges différents, et une moyenne des vitesses sur ces épreuves de 4,10 m/s en A, 4,20 m/s en B, 3,60 m/s en D et 4,40 m/s en C.
- ✓ Et de 3 qualificatifs excellent sans faute dans des épreuves Jumping 2 ou Jumping 2*, avec un conducteur senior, sous 2 juges différents, et une moyenne des vitesses sur ces épreuves de 4,30 m/s en A, 4,50 m/s en B, 3,80 m/s en D et 4,70 m/s en C.

Je suis en classe SENIOR - mon chien est en grade 3

Lors d'un concours, j'ai accès aux épreuves suivantes :

AGILITY 3 (2 épreuves sur un concours classique)

JUMPING 3

Quand mon chien est en grade 3 et **inscrit à un LO**, je peux, sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés :

Participer au sélectif de ma zone pour le Championnat de France.

Lors de ce sélectif une coupe de zone est organisée

Quand mon chien est en grade 3, je peux sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés :

Participer aux sélectifs du Grand Prix de France Grade 3 et du Trophée par équipes

Si pour des raisons personnelles, je souhaite que mon chien revienne en grade 2, je peux faire la demande sous réserve des conditions suivantes :

Sur 15 épreuves effectuées en grade 3, j'ai plus de 80% d'éliminés et/ou 80% de dépassements de temps. Cette « redescente » n'est pas obligatoire mais reste à la demande.

La remontée en grade 3 ne pourra se faire qu'après obtention des conditions requises avec des qualificatifs obtenus depuis la redescente en grade 2.

Je suis en classe JUNIOR – J'ai moins de 11 ans ou bien 11ans lors de l'année calendaire en cours.

Je suis dans la classe d'âge J11.

Pour pouvoir concourir, je dois détenir le Pass Agility avec mon chien (et éventuellement le CAESC si un autre conducteur ne l'a pas déjà obtenu avec ce chien).

Règlement : L'engagement à un concours pour un J11 est gratuit. Un nombre de places est réservé pour cette classe lors des concours. Lors de ce concours, ce même chien peut être conduit par un seul autre conducteur détenteur d'une licence appropriée (J11 ou autre). En classe J11, le grade appartient au binôme. Le chien ne peut être conduit dans ce grade que par le conducteur l'ayant qualifié pour ce grade. Lors d'un concours, un J11 participera aux mêmes épreuves que les seniors dans le grade dans lequel il évolue avec son chien. Les résultats vont au binôme J11+chien avec un classement spécifique.

- L'accès au grade 1 se fait par la justification de la réussite par le chien, du CAESC et par le binôme conducteur+ chien du Pass Agility.
- L'accès au grade 2 se fait lorsque le binôme conducteur+chien a obtenu 3 qualificatifs excellents sans pénalités lors de 3 épreuves Agility 1, sous 2 juges différents.
- Le grade 3 n'est pas accessible à un J11.

Quand mon chien est en grade 1 :

Tous les classements de mes épreuves se font en grade 1.

Je peux participer au sélectif du Trophée par Équipes. (Avec les seniors dans les mêmes conditions)

Quand mon chien est en grade 2

Je peux participer au Championnat de France Junior.

Je peux participer aux sélectifs du Grand Prix sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés

Je peux participer au sélectif du Trophée par Équipes. (Avec les seniors dans les mêmes conditions)

Je suis en classe JUNIOR – J'ai plus de 11 ans et moins de 18 ans (ou bien 18 ans lors de l'année en cours).

J'ai 12 ans ou 13 ans ou bien 14 ans lors de l'année calendaire en cours. **Je suis dans la classe d'âge J14**

Ou bien

J'ai 15 ans, 16 ans, 17 ans ou bien 18 ans lors de l'année calendaire en cours. **Je suis dans la classe d'âge J18.**

Règlement : Les classes d'âge J14 et J18 sont essentiellement utilisées pour le Championnat de France Junior et pour le sélectif European Open Junior. Les J14 et J18 bénéficient du même régime que les seniors. L'engagement en concours est payant et les résultats vont au chien. Le classement se fait avec les seniors. L'accès aux différents grades se fait de la même façon que pour les seniors. Le chien peut être conduit sur un même concours par un conducteur J11, mais pas par un autre conducteur J14, J18 ou Senior.

Je suis un J14 ou bien un J18. Je peux participer au Championnat de France Junior sous certaines conditions. Je peux aussi participer aux mêmes finales que les seniors sous les mêmes conditions.

Je suis en classe HANDI

Cinq classes ont été définies suivant mon handicap.

Classe	Définition
1	Handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule à moteur (fauteuil roulant électrique, scooter, traction avec batterie...).
2	Handicap nécessitant l'utilisation d'un véhicule manuel (fauteuil roulant manuel).
3	Handicap entraînant de forts troubles de la mobilité (déplacement très lent, inférieur à 2 m/s) et pouvant nécessiter l'utilisation d'une assistance matérielle (cane, béquilles, déambulateur...).
4	Handicap entraînant des troubles de la mobilité (déplacement du conducteur supérieur à 2 m/s) avec ou sans nécessité d'utiliser un matériel technique.
5	Handicap n'entraînant pas de difficultés motrices (troubles visuels, auditifs...) mais pouvant nécessiter un repère sur le chien (sonore ou visuel).

ATTENTION : ces classes sont susceptibles d'être modifiées en 2020 en adéquation avec celles définies à l'international.

Mon chien et moi, nous serons en grade 1 ou bien en grade 2, et ce, aux mêmes conditions que les seniors, si je suis senior handi, ou bien que pour les jeunes conducteurs, si je suis jeune conducteur handi.

Lors d'un concours, selon mon grade, j'ai accès aux épreuves suivantes et mon classement sera spécifique aux handis.

- AGILITY 1
- AGILITY 2
- AGILITY 2*
- JUMPING 2
- JUMPING 2*

Par ailleurs, j'ai accès aux mêmes sélectifs et finales que les seniors en qualité de handi ; sans critères de participation.

Règlement : IMPORTANT : en classe handi, comme pour la classe junior, le grade appartient non pas au chien mais au binôme conducteur+chien.

Lorsqu'un handi concourt avec un chien donné, il reste possible qu'un autre senior prenne une licence conducteur pour ce même chien. Toutefois, les résultats du handi appartenant au binôme handi+chien, le partage des épreuves sur un même concours entre le handi et le senior ayant la licence conducteur n'est pas possible



Société Centrale Canine
 155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
 Président : Jean-Claude MÉTANS



Calcul TPS et TPM lors d'un concours d'agility

Table des matières

1. Classes de compétition lors d'un concours d'agility 2
2. Calcul du temps de parcours maximum (TPM) 2
3. Calcul du temps de parcours standard (TPS) 2
 - 3.1. Grade 1 2
 - 3.2. Grade 2 3

3.3. Grade 3 3

3.4. Dispositions spécifiques pour la classe Junior 11 3

3.5. Dispositions spécifiques pour la classe Handi 4

Classes de compétition lors d'un concours d'agility

Trois classes de compétition sont prévues pour un concours d'agility :

Générale : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18

Junior 11 : accessible aux binômes Junior 11 (au plus 2 chiens par conducteur)

Handi : accessible binômes de classe Handi (au plus 2 chiens par conducteur)

Sur un même concours, un chien ne peut être inscrit qu'avec un seul conducteur, à l'exception d'un chien participant en Junior 11, qui peut être inscrit aussi avec un (seul) autre conducteur (en Junior 11 ou dans une autre classe).

En classe Générale, le chien peut être conduit par tout conducteur ayant une licence pour ce chien, à condition que le conducteur l'ayant inscrit au concours soit présent au concours. Dans tous les cas, le chien ne participe qu'une seule fois à chaque épreuve pour laquelle il est inscrit.

Calcul du temps de parcours maximum (TPM)

Le temps de parcours maximum (TPM) s'obtient en divisant la longueur du parcours par une vitesse de référence définie dans le Règlement d'agility de la SCC et rappelée sur le tableau 1.

Tableau 1 : Vitesse de référence servant à établir le TPM (m/s)

Grade	Epreuve	Catégories ABC	Catégorie D	Classe Handi
1	Agility	1,5	1,5	1,0
	Jumping	1,8	1,8	1,2
2	Agility	2,0	1,5	1,0
	Jumping	2,5	1,8	1,2
3	Agility	2,0	1,5	-
	Jumping	2,5	1,8	-

Calcul du temps de parcours standard (TPS)

Le calcul du temps de parcours standard (TPS) dépend du niveau des épreuves.

Le classement préalable au calcul du TPS ne tient pas compte des chiens éliminés (y compris ceux par dépassement du TPM).

Grade 1

Le TPS est calculé en prenant la plus petite valeur des deux temps suivants :

La moyenne des temps réalisés par les chiens terminant le parcours dans la catégorie, majoré de 20 %).

- Le temps obtenu en divisant la longueur du parcours par la vitesse minimale de référence définie sur le tableau 2.

Tableau 2 : Vitesse minimale de référence en grade 1 (m/s)

Epreuve	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Agility	2,1	2,3	2,6	2,1
Jumping	2,4	2,5	2,8	2,3

Exemple : Épreuve Agility en grade 1, catégorie C, longueur de parcours = 160 m. La moyenne des temps réalisés par l'ensemble des chiens terminant le parcours est de 48,5 secondes.

Vitesse de référence TPM = 1,5 m/s (cf. tableau 1) : TPM = 160 / 1,5 = **107 s** (arrondi). Temps moyen réalisé majoré de 20 % =

$48,5 \times 1,20 = 58$ s (arrondi). Vitesse minimale de référence en grade 1 = 2,6 m/s (cf. tableau 2) : temps de parcours calculé à partir de la vitesse minimale de référence = $160 / 2,6 = 62$ s (arrondi). TPS = **58 s** car 58 est plus petit que 62.

Grade 2

Le TPS est calculé en prenant la plus petite valeur des deux temps suivants :

La moyenne des temps réalisés par les chiens terminant le parcours dans la catégorie, majoré de 10 %).

Le temps obtenu en divisant la longueur du parcours par la vitesse minimale de référence définie sur le tableau 3.

Tableau 3 : Vitesse minimale de référence en grade 2 (m/s)

Epreuve	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Agility	2,6	2,6	2,9	2,2
Jumping	2,8	2,9	3,1	2,3

Exemple : Épreuve Agility en grade 2, catégorie B, longueur de parcours = 160 m. La moyenne des temps réalisés par l'ensemble des chiens terminant le parcours est de 44,3 secondes.

Vitesse de référence TPM = 2,0 m/s (cf. tableau 1) : TPM = $160 / 2,0 = 80$ s. Temps moyen réalisé majoré de 10 % = $44,3 \times 1,10 = 49$ s (arrondi). Vitesse minimale de référence en grade 2 = 2,6 m/s (cf. tableau 3) ; temps de parcours calculé à partir de la vitesse minimale de référence = $160 / 2,6 = 62$ s (arrondi). TPS = **49 s** car 49 est plus petit que 62.

Grade 3

Le TPS est calculé en prenant la plus petite valeur des deux temps suivants :

La moyenne des temps réalisés par les 3 chiens les plus rapides dans la catégorie majorée de 15 % ; si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps réalisés par ces chiens, majoré de 15 %.

Le temps obtenu en divisant la longueur du parcours par la vitesse minimale de référence définie sur le tableau 4.

Tableau 4 : Vitesse minimale de référence en grade 3 (m/s)

Epreuve	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Agility	3,3	3,4	3,7	2,8
Jumping	3,5	3,6	3,9	2,9

Exemple : Épreuve Jumping en grade 3, catégorie A, longueur de parcours = 160 m. Cinq chiens terminent l'épreuve. Ils réalisent des temps de 31,42 ; 34,20 ; 38,64 ; 42,54 et 55,55 secondes, avec respectivement 10 ; 0 ; 5 ; 0 et 0 points de pénalités de parcours.

Vitesse de référence TPM = 2,5 m/s (cf. tableau 2) : TPM = $160 / 2,5 = 64$ s. La moyenne des temps réalisés par les 3 chiens les plus rapides (on ne tient pas compte de pénalités de parcours) est égale à $(31,42 + 34,20 + 38,64) = 34,75$ s. Cette moyenne majorée de 15 % = 40 s (arrondi). La vitesse minimale de référence en grade 3 = 3,5 m/s (cf. tableau 4) ; temps de parcours calculé à partir de la vitesse minimale de référence = $160 / 3,5 = 46$ s (arrondi). TPS = **40 s** car 40 est plus petit que 46.

Dispositions spécifiques pour la classe Junior 11

Pour la classe Junior 11, le TPM reste identique à celui calculé pour la classe Générale (cf. tableau 1). Cependant, le TPS est calculé comme pour la classe Générale puis augmenté de 10 %.

Exemple : Épreuve Agility en grade 2, catégorie B, longueur de parcours = 160 m.

En classe Générale, on obtient TPM = 80 s et TPS = 49 s. cf. exemple « Épreuve Agility, catégorie B » (§0). Cela donne, en classe Junior 11 : TPM = **80 s** et TPS = 49 s + 10 % = **54 s** (arrondi)

Dispositions spécifiques pour la classe Handi

Le TPS est calculé en prenant la moyenne des temps réalisés par l'ensemble des chiens terminant le parcours dans la même catégorie d'handicap, quelles que soient les catégories des chiens (en tenant compte des seules pénalités de parcours) majoré de 20 %.

Exemple : Épreuve Agility en grade 2, classe d'handicap C3, longueur de parcours = 160 m. La moyenne des temps réalisés par l'ensemble des chiens terminant le parcours est de 73,43 secondes.

Vitesse de référence TPM = 1,0 m/s (cf. tableau 2) : TPM = $160 / 1,0 = 160$ s. Moyenne des temps réalisés = 73,43 s. TPS = Temps moyen majoré de 20 % = **88 s** (arrondi).

CHIENS VISITEURSGROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS

Responsable du Groupe : MARTIN



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
Président : Jean-Claude MÉTANS



Règlement de l'activité "Chien visiteur"

Ce Règlement pourra être modifié ou révisé sur proposition motivée d'un/des membres du groupe de travail, ou de la commission CNEAC et devra être approuvé par la même commission, et validé par le comité de la SCC.

Art.1 : Le présent Règlement a pour but de préciser les conditions de formation et du déroulement de l'activité chien visiteur ainsi que de fixer les droits et obligations réciproques de la CNEAC, des formateurs et des maîtres de chiens visiteurs.

Art.2 : Les stagiaires ayant été admis à la formation chien visiteur, ainsi que les formateurs, s'engagent à respecter ce règlement dans sa totalité.

Art.3 : Les fonctions des membres du groupe de travail, des formateurs et des pratiquants sont bénévoles. Les membres du groupe de travail et les formateurs bénéficient d'un défraiement de la CNEAC quand ils sont invités à une/des réunions de travail par le responsable du groupe de travail avec l'autorisation de la CNEAC. Les formateurs bénéficient de défraiement (déplacement, restauration et hébergement) par les clubs organisateurs ces frais seront partiellement remboursés au club par la CNEAC à l'occasion de l'animation des stages de formation. (Prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant CNEAC limités à 600 Kms A/R)

Art.4 : Demande de participation à un stage chien visiteur :

Pour faire une demande de participation à un stage chien visiteur il faut avoir une licence CNEAC et être titulaire du CAESC, aller sur le calendrier Internet, choisir un stage et s'inscrire puis télécharger le dossier papier annexe, le faire signer par le président de son club afin qu'il soit au courant de la candidature, et adresser une copie au formateur qui a en charge le stage, dans les délais impartis.

Art.5 : Déroulement du stage :

Le stage se déroule sur deux jours, dans un club qui a fait la demande de l'organiser, dans les délais impartis par la CNEAC et qui a donc reçu un numéro de stage par la CNEAC. Le formateur a un contenu à transmettre, et à respecter (et projeter la vidéo des reportages télévision qui est fournie), afin que la formation soit la même sur toute la France ; toutefois, la répartition de l'enseignement et des tests pratiques sur les deux jours est laissée à son appréciation. Le formateur est aussi libre de la nature des sollicitations à entreprendre pour « tester » les chiens candidats mais ce en respectant leur intégrité et avec bienveillance. Pendant toute la durée du stage, les stagiaires se doivent de respecter le code de bonne conduite cité à l'article 10 de ce règlement. Il est de la responsabilité du club organisateur de veiller à ce que le formateur dispose d'une salle autorisant les chiens et du matériel qu'il jugera nécessaire au bon déroulement du stage.

Art.6 : Fiche vétérinaire :

Dans la mesure où il n'existe pas ou peu d'obligations légales en France concernant la vaccination des canidés, la fiche vétérinaire n'est plus demandée pour l'obtention de la carte chien visiteur. Par contre, elle sera remise à la direction de l'établissement d'accueil à sa demande.

Certes pour protéger les chiens contre certaines maladies et virus, certains vaccins sont fortement conseillés mais seule la vaccination antirabique est obligatoire en France pour les chiens de la 2^{ème} catégorie, et aussi les autres pour passer les frontières, dans certains DOM-TOM, pour les animaux français se rendant dans des lieux de rassemblement en France (campings, centres de vacances, concours) et pour les animaux

français se rendant en Corse. Selon le règlement intérieur du club du licencié, du club organisateur du stage ou celui de la structure visitée, le chien devra être correctement vacciné ; c'est de la responsabilité du licencié de se conformer à la législation en vigueur. Il est rappelé que les chiens de 1^{ère} Catégorie sont interdits de toute discipline, concours ou manifestation en France.

Art.7 : Le diplôme ainsi que la carte chien visiteur doivent être utilisés uniquement dans le cadre d'un club canin affilié à l'association territoriale de sa région, qui aura établi une convention (obligatoirement signée par le président du club) avec un établissement d'accueil, qui se sera vu remettre aussi une liste nominative des licenciés pouvant intervenir. Ce diplôme en téléchargement une fois l'équipe validée ne peut être utilisé dans le cadre privé ou professionnel. Nous sommes dans le cadre d'une activité bénévole au sein tout simplement de la CNEAC.

Art.8 : Demande de carte chien visiteur :

Pour une première demande ou un renouvellement, Il faut avoir une licence CNEAC de l'année en cours car seule la licence CNEAC couvre les équipes pour le stage chiens visiteurs et pour l'activité. Le diplômé chien visiteur devra télécharger son diplôme, puis envoyer la demande avec son N° de licence et la copie du diplôme par mail au CTT de sa régionale et mettre en copie la secrétaire générale adjointe de la CNEAC qui délivrera la carte spécifique chien visiteur ainsi que le badge gratuit. Les adresses mails sont sur le site Internet de la CNEAC, rubrique "Membres"

La carte chien visiteur est établie pour un chien ; l'adhérent peut avoir plusieurs cartes mais il paraît peu judicieux pour des raisons évidentes d'assurance et de sécurité de faire intervenir un maître avec deux chiens en même temps. En cas de 2 chiens, l'intervenant intervient avec un seul, et le remplace par l'autre qui est en attente si la séance est longue.

Art.9 : Un maître de chien visiteur ou un formateur qui n'aura pas respecté ce règlement, se verra dans un premier temps infliger un rappel au règlement. En cas de récidive il devra s'expliquer devant les membres de la CNEAC. Il serait souhaitable de ne pas avoir à le convoquer devant le **conseil** de discipline de la SCC.

Art.10 : Le licencié chien visiteur s'engage à pratiquer l'activité avec LE chien qui a fait l'objet de la validation ; il est de sa responsabilité que ce chien soit en bonne santé, à jour de ses vaccins (dans la mesure où son club et/ou la structure d'accueil l'exigerait) et déparasité.

Art.11 : Les maîtres de chiens visiteurs s'engagent à avoir lu et à respecter le code de bonne conduite, également vis-à-vis des personnes visitées et des responsables des établissements d'accueil.

Le code de bonne conduite se trouve sur ce lien :

http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2015/08/CODE_BONNE_CONDUITE_PRACTIQUE_DISCIPLINES_GEREES_CNEAC.pdf

FEUILLE INSCRIPTION STAGE CHIENS VISITEURS

**LOGO de L'ASSOCIATION
CANINE REGIONALE**

ADRESSE

**REFERENCES DU
FORMATEUR AYANT EN
CHARGE LE STAGE**

**REFERENCES
CLUB ORGANISATEUR**

Objet : Stage « Chiens Visiteurs ».

DATE

Madame, Monsieur,
La Société Canine **De ...**, en accord avec la CNEAC, a le plaisir de vous informer qu'elle organise
Un stage « Chiens Visiteurs » (N° Homologation ...)

Date + horaires + lieu

Le stage sera animé par **PRENOM NOM**

Le programme du stage: Présentations, Attentes des participants, Déroulement du stage, Préambule, Historique, Notions d'éthologie, Pourquoi et comment devenir Visiteur Bénévole, Quels chiens utiliser, Qualités requises (maître et chien), Les apports du chien, Les « problèmes » liés à l'introduction d'animaux visiteurs (risques et nuisances, hygiène), Comment les faire admettre, Rôle du référent, Comment monter un projet, Recommandations importantes, Mises en situation, Exercices pratiques, Questions, Tests pratiques d'aptitude des chiens, Résultats, Conclusion.

Nous demandons une participation de ???? € par stagiaire (chèque au nom de ...) comprenant le stage et les deux repas.

Ce stage est réservé aux titulaires majeurs d'une licence de base CNEAC avec CAESC obtenu.

Les chiens doivent être âgés d'au moins un an au jour du stage.

Par destination, les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie ne peuvent être admis.

Les personnes intéressées devront nous faire parvenir leur dossier d'engagement-motivations par écrit au plus tard pour le **DATE**, en plus de l'inscription en ligne sur <https://sportscanins.fr/>

La confirmation de l'inscription se fera après réception de ce dossier.

Les places sont limitées à vingt chiens.

Renseignements et engagements sont à envoyer à :

COORDONNEES FORMATEUR

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR

Stage « Chiens Visiteurs »

DATE + LIEU

Le stage sera animé par **PRENOM NOM**

Stagiaire :

Doit être le propriétaire et/ou le conducteur habituel du (ou des) chien(s) présenté(s) et être titulaire d'une licence valide et non d'une «demande de licence en cours ».

Civilité : Mlle Mme M Nom :

Prénom : Date de naissance (il faut être majeur) : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail : Profession :

Club canin : Fonction dans le club :

Discipline(s) pratiquée(s) :

Quelles sont vos attentes et motivations pour ce stage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Durant ce stage, des photos seront prises. Acceptez-vous que nous puissions éventuellement utiliser votre image et celle de votre chien dans le cadre d'articles à paraître sur le sujet (presse et/ou Internet) ? :

Oui, j'accepte Non, je refuse.

Chien :

(Remplir une feuille par chien présenté).

Doit être âgé d'au moins un an à la date du stage.
Ne doit pas être de première ou deuxième catégorie.
Sera présent durant toute la durée du stage.

Nom :

Race :

Sexe : Mâle Femelle N° FAPAC :

Identification :

Date de naissance : ... / ... / N° de licence CNEAC (joindre la photocopie) :

Etes-vous ? : Propriétaire et/ou Conducteur de ce chien.



A remplir si vous êtes seulement conducteur de ce chien :

Quel est votre lien avec le propriétaire de ce chien ? :

.....

Nom, prénom et coordonnées du propriétaire de ce chien :

.....

Discipline(s) pratiquée(s) par le propriétaire et/ou vous-même avec ce chien :

.....

Signature du Président :

Signature du Stagiaire :

Signature du Propriétaire :

Nous demandons une participation de ... € par stagiaire (chèque au nom de ...) comprenant le stage, les documents et les deux repas.

N'oubliez pas d'emmener pour le stage, votre carnet de moniteur (le cas échéant), le carnet de suivi vétérinaire (les vaccinations sont recommandées mais non obligatoires ; par contre le club qui accueille le stage et les structures dans lesquelles vous allez intervenir vont vraisemblablement les exiger...), la licence de l'année en cours et la fiche d'identification (tatouage ou puce électronique).

Merci de joindre avec cette feuille d'engagement, une photo de vous avec votre chien (sur papier ordinaire d'imprimante) d'un format d'environ 6 centimètres sur 6 (ne pas les agraffer ou les coller).

Dossier à envoyer à :



**CENTRALE
CANINE**

C.N.E.A.C.

Stage N° Homologation :

**FICHE D'APTITUDE DU CHIEN
POUR
L'ACTIVITE "CHIEN VISITEUR"**

FICHE APTITUDE DU CHIEN

Nom du chien : _____

Propriétaire : _____

Race : _____

Sexe : Mâle Femelle

Identification (N° tatouage ou N° transpondeur) : _____

Date de naissance : _____

Vérifiée : Oui Non

Nom du vétérinaire traitant : _____

Aspects observés pendant le stage :

- Accepte d'être approché par un autre chien : Oui Non
- Accepte d'être approché par une personne étrangère : Oui Non
- Accepte d'être caressé par une personne étrangère : Oui Non
- Accepte d'être tenu en laisse par une personne étrangère : Oui Non
- Accepte d'interagir avec une personne étrangère : Oui Non
- Accepte d'évoluer au milieu d'une foule : Oui Non
- Marche en laisse sans tirer : Oui Non
 - En double laisse : Oui Non
- Accepte d'une manière générale d'être manipulé Oui Non

Sollicitations diverses (le formateur décidera lui-même de leur nature et de leur aspect rédhibitoire tout en respectant l'intégrité du chien, dans un esprit de bienveillance et en se rappelant que selon le public la réaction du chien peut être tout autre) :

- Nature des sollicitations demandées :

- Reste indifférent
- Marque mais récupère
- Aboie
- Fuit
- Panique
- Grogne et mord

A la fin de ce stage, le chien _____

(Nom et race)

Nous* paraît

- Très stressé : Oui Non
- Exubérant : Oui Non
- Peureux : Oui Non
- Pas assez éduqué Oui Non
- Equilibré Oui Non
- Réactif Oui Non
- Agressif Oui Non

} Seules ces deux dernières qualifications sont rédhibitoires

(*Nous = le formateur et les personnes désignées comme aides dans cette tâche, telles licencié(s) chiens visiteurs depuis au moins 1 an et/ou personne représentant le club organisateur, Moniteur)



CONVENTION « Chiens Visiteurs »

A ce jour, pensez-vous que ce chien est :

Apte à l'activité envisagée ? Oui Non

A représenter sur un futur stage ? Oui Non

Dans ce dernier cas, axes à travailler :

Autres observations ou réserves à formuler :

Fait le : _____

A : _____

Je soussigné _____

Atteste avoir pris connaissance du règlement
de l'activité chien visiteur et l'accepter dans son intégralité

Nom et signature du formateur :

Signature du propriétaire :

Noms, qualité et signatures des personnes ayant assisté le formateur lors du stage :

CR_REUNION_DU_4_07_2019_VALIDATION_COMITE_SCC_10_09_2019

Etablie entre :

« Association cynophile, club »

« Structure d'accueil pour l'activité »

CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES PARTIES

ENGAGEMENT DE « structure d'accueil pour l'activité » :

- **Faciliter l'accès à sa structure et :**
 - Les visites auront lieu en dehors des locaux destinés aux soins et en dehors de la salle à manger pendant les heures de repas des patients. Elles se feront en tout autre lieu ou dans un local d'activités selon la configuration de l'établissement, y compris, selon les possibilités, à l'extérieur.
 - Mettre en place un ou des référents (aides-soignants, infirmières etc.), présents lors des visites, qui ne devront pas intervenir par rapport aux chiens, mais prendre des notes en doublon de celles du maître du chien pour un compte rendu des séances nécessaire à l'évolution du projet.
 - Former les maîtres aux différentes spécificités rencontrées dans la structure.
 - Avant ou au début de chaque séance, le référent fera une présentation succincte des différents participants et de ce qu'il est possible de faire avec eux.
 - Le maître du chien est le responsable du déroulement de la séance.
 - L'organisation de ces visites se fera par rendez-vous entre les personnes autorisées des deux parties, au moins cinq jours ouvrables à l'avance, le mieux étant de fixer la date de la prochaine visite à la fin de la visite du jour avec le référent présent.

ENGAGEMENT DE « association cynophile, club » :

- **Acceptation sans réserve des conditions ci avant de « structure d'accueil pour l'activité » et :**
 - Les chiens devront être entretenus régulièrement, exempts de maladie, avoir un aspect sain et être à jour des vaccinations dans la mesure où la « structure d'accueil pour l'activité » l'exige.
 - Seules les personnes bénévoles de « association cynophile, club » ayant suivi la formation « Chiens Visiteurs » et obtenu le diplôme et seuls les chiens leur appartenant, titulaires de la licence « Chien Visiteur » de la CNEAC, dont les noms figurent sur la liste jointe, seront autorisés pour ces visites.
 - Un chien ne peut être emmené que par son maître et reste sous sa responsabilité.
 - L'« association cynophile, club » avertira dans les plus brefs délais « structure d'accueil pour l'activité » en cas de maladie déclarée chez un chien ayant été en contact avec les personnes, au cas où cette maladie pourrait influencer leur état de santé.
 - L'« association cynophile, club » est assuré en Responsabilité Civile, pour cette activité, par le biais des licences « Chien Visiteur » de la CNEAC.
 - Le visiteur s'engage à respecter un « devoir de confidentialité et de secret » et à ne pas outrepasser son rôle.

Deux exemplaires (un pour chaque partie) de cette convention, sont signés par les dirigeants des deux parties pour une durée indéterminée. Celle-ci pourra être résiliée par une des deux parties ou les deux parties ensemble, après en avoir délibéré entre elles et expliqué la ou les raisons de cette décision.

Fait en deux exemplaires à « ville » le : « date »

Le Président de « association cynophile, club »

«_nom_»

Signature et cachet :
"Lu et approuvé, bon pour accord"

Le Directeur de « structure d'accueil pour l'activité »

«_nom_»

Signature et cachet :
"Lu et approuvé, bon pour accord"

Pièces fournies par « association cynophile, club » :

- La liste nominative des maîtres et de leur(s) chien(s) habilités à intervenir dans la structure d'accueil.

Pièces fournies par « structure d'accueil pour l'activité » :

- Nom et coordonnées du directeur de l'établissement.
- Nom(s) et coordonnées du (des) responsable(s) du (des) service(s) concerné(s).
- Nom(s) et coordonnées des référents.
- Si nécessaire, un passeport d'accès et de libre circulation à l'établissement pour les maîtres et les chiens.



Liste des Maîtres et des Chiens habilités à venir rencontrer vos résidents

Concerne la convention entre :

« Association cynophile, club »

et

« Structure d'accueil pour l'activité »

Les maîtres et les chiens ci-dessous sont habilités à intervenir dans la structure susnommée, en tant que Visiteurs :

Nom du bénévole :	Nom de son (ses) chien(s) :	N° Licence

Cette liste annule et remplace celle précédemment établie.

Fait, le à

Le Président de « association cynophile, club »

«_nom_»

Signature et cachet :

CR_REUNION_DU_4_07_2019_VALIDATION COMITE_SCC_17_09_2019

RAPPORT DE CONCOURS ATTELAGE CANIN

Chaque Juge Intervenant doit établir son rapport et le faire parvenir dans les 8 jours au secrétariat de la CNEAC avec le chèque du club par courrier postal et au responsable du GT Attelage par courriel. (Décision de la CNEAC du 28 novembre 2012)

Territoriale Club.....
Président du Club..... Lieu du concours.....
Nom de l'Examinateur..... Date des concours.....

Conditions climatiques Samedi.....
Conditions climatiques Dimanche.....

Accueil Hébergement (camping-car) oui non
Espace isolé secrétariat et examinateur oui non
Point d'eau, oui non
Sanitaires WC douches

Organisation Générale

Matériel Sono oui non Matériel Vidéo oui non
Présence photographes oui non Présence Presse oui non
Présence Personnalités .. Maire - Député - Conseiller départemental
Autres personnalités.....

Epreuves d'Obstacles

Nature du Terrain Herbeux Stabilisé Bitumeux
Salle intérieure Parquet Moquette Autres Nature
Piquets PVC Bois Autres Nature
Possibilité de modifier facilement l'emplacement des Obstacles
Après supplémentaires Devers (Nbre ...) Portique (Nbre ...) Tunnel (Nbre ...) Pédiluve (Nbre....)
Autres.....

Epreuves de Régularité

Nombre de Commissaires Itinérants Fixes
Matériel de Balisage disponible
Temps de Référence pour le parcoursmn.....sec
Possibilité de modifier partiellement le tracé du parcours oui non

Résultats

Nombre de concurrents Brevet Classe 1 Classe 2
Nombre de Brevets obtenus

Nombre d'**Excellent** Classe 1 plus de 80 points
Nombre de **Très Bon** Classe 1 compris entre 70 et 79 points
Nombre d'**Excellent** Classe 2 plus de 80 points
Nombre de **Très Bon** Classe 2 compris entre 70 et 79 points

Commentaires succincts sur le déroulement du concours

Le Club peut l'accueillir un GPF (Terrain et Organisation) ?

Incidents ?

Accidents déclarés ?

Commentaires personnels

⚠ P.J. : Un chèque à l'ordre de la S.C.C de :€
de :€ soit : X 1 € par engagement seniors et brevets



COMMISSION
NATIONALE
ÉDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

GRUPE DE TRAVAIL CHIENS D ATTELAGE

CHAMPIONNAT DE FRANCE.

DATE ET LIEU (à mentionner ci-dessous)

CANDIDATURE INDIVIDUELLE

à adresser à l'organisateur avec la Feuille d'engagement au GPF

NOM
PRENOM
TEL
MAIL

COLLER ICI
COPIE DE LA
LICENCE

6 Résultats pris en compte (Période du 01 juillet année N-1 au 30 juin année N

Remplir les lignes 1 à 6 (Concours-Examineur-Territoriale-Date-Classement)

Le nombre de points se calcule automatiquement.

RÉSULTATS PRIS EN COMPTE						
	CONCOURS	EXAMINEUR	TERRITORIALE	DATE	CLASSEMENT	NOMBRE DE DE POINTS
1					0	21
2						21
3						21
4						21
5						21
6						21
					TOTAL	126

VALIDATION PRÉSIDENT DU CLUB DE

NOM ET PRENOM PRÉSIDENT

ADRESSE

CP

VILLE

TEL

DATE

CACHET du CLUB

SIGNATURE du PRÉSIDENT

SIGNATURE du CANDIDAT

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES

(Personne photographiée et/ou filmée – Droit à l'image – Droit au nom)

J'accorde à la Société Centrale Canine, représentée par son Président ou ses représentants, la permission de publier toutes les photographies ou images prises de moi lors du GPF ou du Championnat de France de la SCC, en conséquence de quoi, j'autorise les organisateurs et la SCC à fixer, reproduire et communiquer au Public les photographies et/ou films pris dans le cadre de la présente.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou films susceptible de porter atteinte à la vie privée

ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et/ou films de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Documents à joindre à votre candidature

Copie des feuilles des résultats des 6 concours dont 3 pour l'année N

Copie de votre licence

Copie du LOF ou Certificat de Naissance



GROUPE DE TRAVAIL CHIENS D'ATTELAGE
Document à compléter par l'organisateur ET à transmettre au Responsable du GT Attelage avant l'impression sur le livre d'accueil
RESULTATS CHAMPIONNAT DE FRANCE.
CLASSE N°

6107-2019-SCC-OMITE

DATE ET LIEU	
EXAMINATEUR	

	NOM	PRENOM	NOM DU CHIEN	RACE	MARQUE	N° LOT	CLUB	TERRITORIALE	NOMBRE DE POINTS OBTENUS AINSI QU'EN								
									1	2	3	4	5	6	S/TOTAL	GPF	TOTAL
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	

8 - CAHIER DES CHARGES GPF ET CHAMPIONNAT DE FRANCE

PREALABLE

Toute demande d'organisation d'un Championnat de France - Grand Prix de France (ci-après dénommé Championnat de France - GPF d'Attelage Canin » devra se faire auprès du Groupe de Travail d'Attelage accompagné OBLIGATOIREMENT de l'imprimé suivant

« **Demande de Candidature pour l'Organisation d'une finale d'une discipline gérée par la CNEAC** » signée du Président de la Territoriale dont l'organisateur dépend avec une proposition de date se situant entre le 20 août et le 20 octobre.

Cet imprimé est disponible sur le site :

<http://activites-canines.com/> Onglet Accueil - CNEAC Documents CNEAC et transmis à :

- Président de la CNEAC
- Coordinatrice Grands Evénements CNEAC.
- Responsable du Groupe de Travail Attelage qui, après consultation du groupe de travail, proposera cette candidature lors d'une prochaine réunion du Comité de la CNEAC.

DÉLAI

Toute candidature d'organisation d'un Championnat de France-GPF, qui pourra concerner les années N+1, N+2 ..., devra être proposée le plus rapidement possible au Responsable du Groupe de Travail afin de pouvoir tenir compte des propositions, en cours ou à venir, des différentes Territoriales.

PREAMBULE

Ce cahier des charges a été établi par la C.N.E.A.C dans le but d'aider les organisateurs d'un Championnat de France - Grand Prix de France (GPF) d'Attelage Canin à mettre sur pied, dans les meilleures conditions, l'organisation d'une telle manifestation.

Un club qui demande ou accepte l'organisation d'un Championnat de France-GPF doit se donner les moyens de réussir pleinement la manifestation, par respect pour les concurrents(e)s, le public, la discipline et l'Examineur.

Le CTT veillera au respect par les clubs du présent cahier des charges.

OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Le Club organisateur s'engage :

- à respecter le Règlement de la discipline Attelage Canin et à se conformer au présent cahier des charges ainsi qu'au **Code de Bonne Conduite** de la pratique des disciplines gérées par la Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles.

(Voir sur le site <http://activites-canines.com/> Code de Bonne Conduite

- à mettre à la disposition de l'Examineur, le personnel et le matériel nécessaires au bon déroulement du concours.

- à mettre tout en œuvre pour que le Concours se fasse dans l'esprit même de la discipline et avec le souci de promouvoir l'Attelage Canin.

- à communiquer systématiquement au GT Internet les coordonnées GPS exactes du lieu pressenti. (Les coordonnées GPS peuvent aisément être obtenues, sans même se déplacer, à l'aide de Google Maps (<http://maps.google.fr>) en cliquant sur l'endroit précis du lieu de l'événement. S'ouvre alors une fenêtre d'information avec l'adresse (le cas échéant) et la latitude et la longitude au format degrés décimaux.)

STRUCTURES ET MATÉRIELS

Le concours se déroule au terrain du club Organisateur ou sur des structures mises à sa disposition (terrain de sport, aire gazonnée -exclusivement).

C'est le club, donc son Président et l'ensemble du Comité qui sont responsables de l'organisation matérielle de cette rencontre. Ils veilleront à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges.

Il devra être clairement indiqué sur la feuille d'engagement et son accès sera fléché.

Des places de parking sont à prévoir pour les concurrents(es) et le ou les Examineurs - les Personnalités ainsi que des points d'ombre et de points d'eau fraîche pour rafraîchir les chiens.

Pour le parcours d'obstacles, les poteaux devront être rigides (les poteaux en bois seront appréciés).

La Présence de sanitaires est Obligatoire.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le Club Organisateur veillera :

- à **inscrire** dans un PV de réunion la décision d'organisation d'un Championnat de France - GPF Attelage (cette délibération sera demandée par les organismes publics dans le cadre de demande de subvention).
- à faire toutes les demandes d'autorisation et démarches administratives nécessaires (et surtout les autorisations de passage pour l'épreuve de régularité).
- à obtenir Auprès de son Association Canine Territoriale, la mise au calendrier du Championnat de France - GPF.
- à déclarer auprès de la Direction des Services Vétérinaires, en leur signalant la date de la manifestation 1 mois avant et en leur envoyant 8 jours avant le concours, la liste des concurrents avec le nom et l'adresse, le nom des chiens, la race, l'immatriculation, la date de naissance, le nom et l'adresse du Vétérinaire qui assurera le contrôle le jour du concours.
- à donner les directives aux concurrents quant au contrôle vétérinaire.

DÉMARCHES LIÉES AU GPF – CHAMPIONNAT DE FRANCE.

Remplir la demande de : **La Convention d'Organisation d'une Finale**, dont l'imprimé se trouve sur le site <http://activites-canines.com/> Onglet - Accueil - CNEAC - Documents CNEAC

Cette convention est établie pour fixer les règles et le fonctionnement du Championnat de France - GPF entre la C.N.E.A.C. Responsable administratif de la S.C.C. Et l'Association Canine Territoriale, Convention qui énonce entre autres points :

- La composition du Comité d'Organisation.
- L'établissement d'un Budget Prévisionnel.
- L'Ouverture d'un compte courant bancaire dédié.

À rechercher des partenariats.

Partenariats locaux ou extérieurs.

Privés ou Publics.

Dans les domaines administratifs et commerciaux (Conseil Général Conseil Régional, mairie, communauté de communes, industriels, commerçants, artisans etc.).

À établir une Affiche comportant au moins

La mention **Championnat de France** - Grand Prix de France Attelage Canin.

Date et Lieu (département et Commune).

Le logo de la Centrale Canine.

Le logo de la CNEAC.

Le logo de la Territoriale dont dépend le Club.

Les coordonnées GPS exactes du lieu.

Le bon à tirer de l'Affiche sera, avant toute impression, soumis au Groupe de Travail qui le présentera pour validation à la C.N.E.A.C.

À établir un livret d'Accueil comportant au moins

Le mot du Président de la SCC

Le mot du Président de la CNEAC

Le mot du Président de la Territoriale.

Le mot du Responsable du Groupe de Travail.

Le mot de l'Examineur-officiant.

Le mot du Délégué Régional.

Le mot du Président du Club.

Le mot des personnalités éventuellement.

(Maire- Communauté de Communes- Conseil Général- Conseil- Régional- Député)

La liste des participants

Nom Prénom- Club d'Appartenance - Nom du Chien- Race – Territoriale.

1 liste pour la Classe 1 et 1 liste pour la Classe 2.

Le Classement provisoire par Classe au Championnat de France selon formulaire prédéfini.

Disponible sur le site « activités canines.com- Attelage-Documents. »

Le programme Horaire.

La liste du Comité d'organisation.

1 exemplaire sera remis au Président de la CNEAC.

1 exemplaire au Président de la Territoriale.

2 exemplaires au Responsable du Groupe de Travail.

1 exemplaire à l'Examineur.

2 exemplaires au Délégué Territorial.

1 exemplaire à chaque concurrent.

À procéder aux invitations de Personnalités.

Le Président de la CNEAC.

Le Président de la Territoriale dont il dépend.

Le Responsable du groupe de Travail.

Le Délégué Attelage de sa territoriale.

Eventuellement les Personnalités Publiques avec lesquelles l'Organisateur est en relation

(Maire-Représentant-Communauté Communes- Conseiller Départemental Conseiller Régional

Député-Sénateur.)

La liste des représentants de la CNEAC présents à la finale sera communiquée par la Coordinatrice Grands Événements CNEAC.

À Prévoir l'organisation d'un repas de gala.

Qui se déroulera le soir du 1^{er} jour de concours.

Où seront invitées les personnalités de la CNEAC et le Jury.

Il devra présenter un caractère festif et inhabituel à celui d'un concours courant.

Le club prévoira dans la feuille d'engagement le prix des repas à récupérer auprès des sélectionné(e)s

À remettre un compte rendu de l'événement.

Ce compte rendu devra être fait dans la semaine qui suit le Championnat -GPF au Maximum.

Il sera accompagné de photos de l'Événement dont la remise des Prix aux Podiums.

Il sera transmis au responsable du groupe de Travail Attelage et

Au service communication de la Territoriale dont il dépend

Au format Word pour le texte et Jpeg pour les Photos

À demander les banderoles CHAMPIONNAT- GPF de la CNEAC

Auprès de la Coordinatrice Grands Événements CNEAC ou auprès du Responsable du Groupe de Travail.

ASSURANCES :

Le Club Organisateur veillera à ce que son assurance "Responsabilité Civile" prévoie bien l'extension pour l'organisation d'une manifestation et couvre les risques encourus par le personnel officiant.

LES CONCURRENTS

Le conducteur devra être membre d'un club ou d'une Territoriale affiliée à la S.C.C., sa demande sera obligatoirement signée par son Président.

Ils devront joindre tous les justificatifs nécessaires à leur participation au GPF et/ou au Championnat de France, à savoir

Demande d'engagement et/ou Fiche de candidature individuelle (Championnat)

Photocopie des Résultats

Copie du LOF ou Certificat de Naissance (Championnat)

L'attestation parentale signée des parents autorisant les mineurs à participer au concours,

CONDITIONS D'ACCÈS DES CONCURRENTS GPF

Leur nombre est limité à **36**

Les concurrents auront participé au minimum à 3 concours dont 2 au moins hors régionale ET sous 2 Examinateurs différents.

Les critères de sélection seront donnés **chaque** début d'année par le GT Attelage

Le nombre de points obtenus sur les concours permettra de sélectionner les concurrents en cas d'inscriptions trop nombreuses.

Aucun passage de brevet n'est autorisé lors du GPF.

Le comité d'organisation de la finale recevra du Groupe de Travail le listing des sélectionnés au minimum 3 semaines avant la date de la finale et sera publié sur le site.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE. GPF ET CHAMPIONNAT DE FRANCE.

La période de référence sera du 1er **Juillet** de l'année N-1 au 30 Juin de l'année N

JURY GPF ET CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le choix de l'Examinateur est effectué par la CNEAC sur proposition du Groupe de Travail.

Il sera communiqué au Comité d'organisation dès sa validation par la Commission de la SCC, ainsi qu'à l'Examinateur retenu

L'Examinateur devra obligatoirement officier sur cette finale sauf raisons graves et exceptionnelles

ANNONCE DU CONCOURS

Toutes informations doivent être transmises au Responsable du Groupe de Travail pour centralisation et mise à jour du site de la CNEAC avant diffusion.

Par la presse locale et spécialisée,

Par affichage,

Aux Clubs, en leur faisant parvenir la feuille d'engagement. Ainsi que la lettre d'invitation qui doit comprendre :

Le nom du Club Organisateur,

L'adresse précise du lieu avec ses coordonnées GPS

La date du concours,

Le nom de l'Examinateur

La date et l'heure du début des épreuves,

La date limite d'engagement,

Les conditions d'admission aux différentes épreuves,

Le montant des frais d'engagement et du repas de gala

L'adresse précise et un Plan pour se rendre sur l'épreuve de régularité à partir du lieu de Concours.

La liste des hébergements acceptant les chiens sera envoyée aux sélectionné(e)s

ÉPREUVES

Toutes les épreuves (Régularité -Obstacles et Harmonie) se dérouleront obligatoirement de jour et pour toutes les classes.

LE(S) TERRAIN(S)

Pour permettre aux chiens catégorisés de concourir, le terrain d'obstacles et le terrain harmonie (s'ils sont distincts) doivent être totalement clôturés soit avec des barrières de sécurité soit avec un grillage. A

défaut, les chiens catégorisés devront concourir avec une muselière, il appartient à l'organisateur d'en prévenir préalablement les concurrents concernés.

Le terrain d'obstacles aura une superficie minimale de 1200 m² environ Il sera plat et herbeux avec entrée et sortie distinctes.

LES OBSTACLES

Le parcours d'obstacles pourra être construit avec des piquets bois fixes plantés en terre, d'une bonne rigidité permettant la pose de rubalises tendues sur 2 niveaux sans provoquer de déformation de l'ensemble dans les courbes ou lignes droites.

Les obstacles, dont les 10 obstacles obligatoires devront être **préalablement** installés avant l'arrivée de l'Examineur et être conformes au règlement de la discipline.

Plan des obstacles :

L'organisateur se mettra en relation avec l'Examineur 15 **jours** minimum avant l'épreuve pour que lui soit communiqué le plan des obstacles à implanter.

Le Parcours :

L'organisateur devra proposer au **minimum** à l'examineur les agrès suivants

- 1 Panneau de Départ.
- 4 Devers.
- 1 Slalom de 10 piquets.
- 1 Tunnel de 6m au minimum.
- 1 Rétréci.
- 1 Bascule.
- 1 Virage simple.
- 3 Portiques.
- 2 Pédiluve.
- 1 Pas latéral.
- 1 Absence avec cache.
- 1 Panneau d'arrivée et + 5 Obstacles au choix de l'Examineur (cf. règlement Obstacles).

Le ou les examinateurs veilleront à ce que chaque parcours comprenne : les 10 Obstacles obligatoires d'un parcours d'obstacles et ce quel que soit la classe.

Mise en place d'obstacles Combinés

Particularité du Championnat et GPF par rapport à un concours classique.

Pour la Classe 2 **UNIQUEMENT** 3 combinés au maximum.

Un ring supplémentaire de petite dimension pourra être installé dans un emplacement ne gênant pas le déroulement de la manifestation. Sur cet emplacement seront disposés 2 ou 3 obstacles permettant l'échauffement des chiens.

Matériels mis à disposition de l'Examineur

Des gabarits de 100 - 120 -130 et 140.

Un mètre d'au moins 3 mètres.

Des bombes des peintures obligatoires aux zones pour la classe 2 ou du plâtre.

Actuellement c'est souvent une couleur jaune ou rouge, elle n'est pas compatible avec la participation d'un éventuel daltonien. Préconiser une couleur blanche.

De la rubalise pour compléter éventuellement un obstacle.

L'équipe de terrain

- 1 Commissaire aux concurrents (Entrée – Sortie),
- 1 Personne pour la maintenance des obstacles implantés,
- 1 Secrétaire à l'Examineur sur le ring.
- 1 personne pour apporter les feuilles de jugement du terrain d'obstacles au secrétariat informatique.

LA RÉGULARITÉ

CONDITIONS ORGANISATION :

Le parcours de Régularité, situé en domaine public ou privé, doit être accessible en une vingtaine de minutes **AU MAXIMUM** à partir du Club.

L'organisateur devra :

- Faciliter son accès (prévoir fléchage)
- Donner aux concurrents **par écrit** toutes les données nécessaires pour se rendre sur place.
- Prévoir un encadrement pour le convoi des voitures des concurrents (voiture de tête, voiture intermédiaire et voiture balai).

Le parking situé dans la zone de départ de l'épreuve, doit pouvoir accueillir une quarantaine de véhicules et **disposer de zones ombragées**.

Un point d'eau sera prévu dans l'aire de Départ-Arrivée.

Avant l'épreuve, l'organisateur s'engage à remettre aux commissaires le mémo qui leur est dédié et **à les renseigner et informer sur le contenu**.

Après le départ du dernier concurrent, un ou des membre(s) de l'organisation sera (ont) chargé(s) de prévenir les commissaires de la fin de l'épreuve et procédera (ont) au ramassage du **balisage**.

Concomitamment avec la feuille d'engagement, l'organisateur s'engage à informer les concurrents de l'équipement à la personne nécessaire pour effectuer le parcours, et de rappeler aux personnes utilisant un bâton de marche ou une canne de fournir le justificatif demandé.

Personnel de terrain :

2 Secrétaires.

1 personne pour l'appel des concurrents au point de départ.

Commissaires du parcours.

Ils devront être au **minimum** composé de 10 personnes. Ils ne seront pas accompagnés de leurs chiens. Ils seront choisis par l'organisateur.

Commissaires itinérants.

L'organisateur mettra à disposition de l'examineur un ou des commissaires itinérants qui pourront être équipés de moyens de communications (un compte rendu sera remis à l'examineur en fin d'épreuve). Ils peuvent être chargés du suivi d'un concurrent qui le nécessite.

Il accompagnera un enfant de 10 à 16 ans pour assurer sa sécurité et celle de l'attelage pendant cette épreuve qui s'effectue en domaine public.

Commissaires au point d'eau.

2 Personnes, équipées chacune d'un chrono, sont nécessaires en cas d'arrivées simultanées.

Prévoir des bidons d'eau, plusieurs gamelles dont au moins une suffisamment profonde et large pour que les chiens muselés puissent boire.

Les commissaires devront **connaître le mémo qui leur aura été préalablement remis par l'organisateur**.

Les commissaires lors de l'épreuve relèveront les circonstances des fautes constatées et effectueront un compte rendu à l'examineur à la fin de l'épreuve.

CONDITIONS MATERIELLES

Matériels mis à disposition de l'Examineur.

1 Tonnelle ou toute structure permettant d'abriter, les 2 secrétaires, l'examineur et
La personne chargée de l'appel aux concurrents.
1 table et 4 chaises ou un (et/ou deux) banc(s).
2 chronomètres.
4 stylos.

Matériels à remettre aux commissaires.

Le mémo du commissaire, (à imprimer)
Les feuilles de contrôle, (à imprimer)
La liste des concurrents avec leur numéro de dossard (à imprimer).
Supports rigides pour les feuilles de contrôle, munis d'un stylo ou d'un crayon,
Gilets de sécurité afin de les identifier et de les distinguer des promeneurs ou autres.

Pour remise aux concurrents :

Dossards.
Étiquette d'inscription du temps estimé.

Balilage et Sécurisation du parcours.

Rubalise et peinture devront être fournies en quantité suffisante pour assurer le balilage du parcours.

DIVERS

Secrétariat et Résultats informatisés

Le club organisateur mettra à disposition un local équipé de prises de courant, de tables et chaises, à proximité immédiate des terrains
Le secrétariat sera assuré par le club organisateur ~~et ou par l'Examineur organisateur~~
Prévoir ordinateur - Imprimante -feuilles blanches stylos
Imprimer tous les documents requis dans les règlements pour la saisie sur le terrain.

Tableaux d'Affichage

Ordre de passage des concurrents
Résultats : L'affichage des résultats sera effectué ~~après chacune des épreuves de Régularité et Obstacles pour permettre aux concurrents la vérification de l'épreuve.~~
~~Il en sera de même pour les résultats cumulés.~~ à la fin du concours

Sonorisation

Le club organisateur prévoira une sonorisation permettant de commenter l'épreuve d'Harmonie, l'épreuve Obstacles et la remise des prix

Dossards

Le personnel est présent le samedi pour la remise des dossards. Chaque concurrent devra posséder un dossard ou brassard avec affichage du numéro (Dossards n° 1 à 36).

Banderoles SCC

L'organisateur se verra remettre 6 banderoles SCC- Grand Prix de France- Championnat de France

- Une devra être posée à l'entrée du lieu de concours
- Deux seront posées sur le parcours d'Obstacles
- Deux banderoles devront être posées autour du podium de la remise des prix de façon à être **bien** visibles sur les photos
- La dernière sera posée au bon gré de l'Organisateur.

A la fin du GPF elles devront être remises au responsable du Groupe de Travail

Photos - Plan Parcours

L'Organisateur veillera à la prise de photos lors du Championnat de France et du GPF et devra fournir au moins

- 30 Photos de chaque épreuve
- Les photos prises lors des épreuves devront être envoyées **le jour même**, et au plus tard le lendemain au responsable GT Internet
- 3 Photos de chaque Podium (Harmonie-Régularité- Obstacles 1- Obstacles 2- Général 1- Général 2
- 3 Photos du Podium du Championnat de France Classe 1
- 3 Photos du Podium Championnat de France Classe 2

Qui devront être envoyées au maximum dans la semaine qui suit au responsable Groupe de travail accompagné du compte rendu

- Concomitamment L'examineur enverra le plan du parcours Obstacles Classe 2 au Responsable du Groupe de Travail Attelage.

REMISE DES PRIX

Le club organisateur prévoira un cadeau spécifique pour tous les concurrents, rappelant le Championnat de France et Grand Prix de France Organisés.

Un podium sera requis ou pourront s'installer côte à côte, maîtres et chiens

Le club prévoira des drapeaux aux couleurs nationales ainsi qu'une sonorisation pour jouer l'Hymne national.

Seul le classement final sera récompensé.

Une remise des prix spécifique sera effectuée pour le Championnat de France **après** celle du GPF

ANNULATION

Le Club s'engage à prendre toutes dispositions en cas d'indisponibilité du site initial, pour trouver un autre site.

En cas d'Annulation, le Club organisateur doit en informer, **DANS LE TEMPS** :

- Le Responsable National du Groupe de Travail qui en informera la Commission
- Nationale Éducation et d'Activités Cynophiles.
- L'Examineur désigné,
- Les concurrents sélectionnés,
- L'Association Canine Territoriale concernée,
-

Seules des circonstances exceptionnelles et celles liées à des forces majeures ouvrent cette possibilité.

GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL

Responsable du Groupe : Madame DESMOULIN Isabelle

Cahier des Charges

MESURE DU CUBITUS

Les informations liées au chien doivent être conservées :

- Taille en cm du cubitus
- Hauteur de saut correspondante
- Date de chaque mesure (vérification de l'âge du chien), nom du juge.

Le GT informatique saisit les informations suite aux remontées des feuilles de mesure.

La hauteur sera validée pour un chien lorsque deux hauteurs de saut identiques auront été déterminées par 2 juges différents.

L'information sur les hauteurs de sauts sera mise à disposition dans Progesco à la place de la correspondance actuelle taille au garrot / hauteur de saut.

A chaque début de tournoi Progesco précisera les chiens devant être mesurés. Pour les chiens dont la mesure n'est pas validée la hauteur de saut devra être entrée à la main pour permettre l'édition des feuilles de tournois.

PROGESCO + INSCRIPTIONS EN LIGNE

Préambule

Partis pris dans nos réflexions :

- Nous n'avons pas intégré de notion de tournoi d'entraînement qui sont en cours d'élaboration. Le sujet doit être traité à part et les impacts sur l'outil seront ensuite analysés. Nous sommes partis du principe qu'il pouvait y avoir à terme plusieurs catégories de tournoi. Pour l'instant nous ne détaillerons que le tournoi classique.
- Type d'épreuves : nous n'intégrerons dans un 1^{er} temps que le Speed trial et la double élimination. Il faudra à terme prévoir la possibilité pour l'organisateur d'organiser un round robin.
- Nous avons identifié les changements à apporter. Ce qui n'est pas précisé peut rester à l'identique comme par exemple : mails de confirmation d'inscriptions à un événement, intégration de pièces jointes lors de la création d'un événement, etc..
- La possibilité de mettre un ou plusieurs rings est intégrée mais nous n'avons pas développé la répartition des courses entre les différents rings. L'idéal est de faire comme à l'étranger et alterner une division sur un ring, la division suivante sur un autre.

Administration d'un tournoi

L'organisateur doit préciser lors de la saisie du tournoi dans l'outil :

- Le type de tournoi (tournoi classique, GP Régional, GP France, tournoi d'entraînement, etc.). Prévoir la possibilité d'ajouter dans un 2^{ème} temps des types de tournoi (tournoi débutant par exemple).
- Les épreuves : course au temps, double élimination. Prévoir à terme la possibilité d'intégrer d'autres types d'épreuves (round robin – speed trial).
- Le nombre de rings
- La date de début et de fin des pré-inscriptions (pouvant être rallongées à tout moment par l'organisateur) : à l'issue de cette date il ne sera plus possible d'engager une équipe mais la composition de l'équipe peut être changée
- Le prix par type d'équipe (équipe de 2, 3 ou 4 chiens). Le prix d'une équipe sera fixe quel que soit le nombre de remplaçants inscrits. Le club organisateur paiera 1 € à la SCC par chien (remplaçant compris) : à intégrer dans le prix demandé.

L'organisateur pourra à tout moment modifier l'intégralité des informations et modifier la composition et le type d'équipe (déplacement d'un chien d'une équipe à une autre, suppression d'un chien, etc.).

Inscriptions des équipes.

N'importe quel licencié doit pouvoir enregistrer une équipe (en pratique le coach, capitaine, moniteur ou responsable de section), à partir de son espace CNEAC.

Aucun lien ne doit être fait entre la personne enregistrant l'équipe et les chiens composant l'équipe : par rapport à aujourd'hui, avoir la possibilité d'inscription à l'évènement sans avoir à sélectionner un chien.

L'organisateur pourra à tout moment rendre visible les équipes dès la préinscription en différenciant les inscriptions définitives et les engagements à confirmer.

1- Préinscription : ouverture des préinscriptions 2 mois avant la date du tournoi – date de fin des préinscriptions 1 à 2 semaines avant la date du tournoi (au choix de l'organisateur). Il n'est plus possible d'inscrire une équipe lorsque la date de fin des préinscriptions est passée.

Le responsable de l'équipe devra préinscrire son équipe. Seront renseignés : le nom de l'équipe, le type d'équipe (2, 3 ou 4 chiens), le temps de référence de l'équipe qui pourra être modifié jusqu'à la date de fin des inscriptions (il est important d'intégrer cette notion, même si le temps sera sûrement estimé dans un certain nombre de cas). L'inscription d'un chien n'est pas une obligation à ce stade.

2- choix des chiens+paiement+temps de référence :

Même logique qu'aujourd'hui pour l'enregistrement d'un chien (numéro de licence + choix du chien et validation de la demande d'engagement).

La date de fin d'inscription sera définie une semaine avant la date du tournoi. A cette date-là, le choix des chiens composant l'équipe devra être défini, le paiement devra être effectué et le temps de référence ne pourra plus être modifié

Le paiement de l'inscription est réalisé par le responsable de l'équipe.

Si le responsable inscrit plusieurs équipes, un paiement par équipe sera effectué.

Pas de changement par rapport à aujourd'hui sur la validation par les présidents (validation pour chaque chien).

Lors de l'inscription, seul le chien est pris en compte. Le texte des adaptations françaises devra stipuler les règles concernant la conduite d'un chien.

Pour l'inscription des concurrents étrangers, un explicatifs détaillé et traduit en anglais devra être mis en place pour faciliter l'accès au site d'inscription en ligne. La hauteur de saut devra être renseignée au moment de l'inscription du chien et l'outil demandera de confirmer la hauteur de saut le jour du tournoi.

Fonctionnement global du tournoi

Les données saisies sont récupérées automatiquement dans la partie de gestion du tournoi, notamment la récupération des hauteurs de saut. En cas de chien étranger, le juge devra valider les hauteurs de saut.

Composition des divisions : de 3 à 8 équipes par division. Les divisions par défaut seront composées selon 2 critères : divisions les plus homogènes possibles en termes de nombre d'équipes, divisions ayant le plus d'équipes possibles. Le nombre de division = nombre entier supérieur de (Nbre total d'équipes/8).

Ex : si 15 équipes $15/8=1,875$ donc 2 divisions.

Cela donnerait :

- Entre 3 et 8 équipes : une division

- 9 équipes : une division de 4 et de 5
 - 10 équipes : 2 divisions de 5
 - 11 équipes : 1 division de 6 et 1 de 5
 - 12 équipes : 2 divisions de 6
 - 13 équipes : 1 division de 7 et 1 de 6
 - 14 équipes : 2 divisions de 7
 - 15 équipes : 1 division de 8 et 1 de 7
 - 16 équipes : 2 divisions de 8
 - 17 équipes : 2 divisions de 6 et 1 de 5
 - 18 équipes : 3 divisions de 6
 - 19 équipes : 2 divisions de 6 et 1 de 7
 - 20 équipes : 2 divisions de 7 et 1 de 6
 - 21 équipes : 3 divisions de 7
 - 22 équipes : 1 division de 8 et 2 divisions de 7
 - 23 équipes : 2 divisions de 8 et 1 de 7
 - 24 équipes : 3 divisions de 8 équipes
 - 25 équipes : 3 divisions de 6 et 1 de 7
 - 26 équipes : 2 divisions de 7 et 2 de 6
 - 27 équipes : 3 divisions de 7 et 1 de 6
 - 28 équipes : 4 divisions de 7
 - 29 équipes : 3 divisions de 7 et 1 de 8
 - 30 équipes : 2 divisions de 7 et 2 de 8
- Etc.

L'organisateur doit pouvoir modifier la composition et le nombre d'équipes par division s'il le souhaite (ex : si 28 équipes faire 2 divisions de 8 et 2 divisions de 6).

La répartition des équipes se fera en fonction du temps de référence déclaré à l'inscription. Dans le cas d'un nombre de division non homogène (ex : 1 division de 5 et 1 de 6), l'équipe médiane sera rattachée à l'équipe la plus proche en temps. Si l'écart est le même l'équipe sera mise dans la division supérieure. Si plusieurs équipes ont déclaré le même temps et se retrouvent en « ballotage » entre deux divisions, les équipes inscrites en 1^{er} se retrouveront automatiquement dans la même division. Le programme adaptera le nombre d'équipe le cas échéant.

Les équipes resteront dans la même division pendant toute la durée du tournoi (speed trial et double élimination).

Speed trial

Toutes les équipes doivent passer 4 fois x 3 manches, 2 fois sur chaque ligne, indépendamment du nombre d'équipes présentes dans la division.

Un tableau type des passages sera fourni pour le développement, par nombre d'équipes dans la division (divisions de 3, 4, 5, etc.).

Dans le cas de plusieurs divisions et de plusieurs types d'équipes, le logiciel alternera les divisions et les types d'équipes. Exemple :

- 1^{ère} course de la division 1 en équipes de 4
- 1^{ère} course de la division 2 en équipes de 4
- 1^{ère} course de la division 1 en équipes de 3
- 1^{ère} course de la division 2 en équipes de 3
- 2^{ème} course de la division 1 en équipe de 4
- etc.

Données de sortie du logiciel :

Avant l'épreuve : ordres de passage.

Après l'épreuve : Classement avec le temps réalisé (en cas d'égalité affichage du second temps et 3^{ème} si nécessaire).

A terme il faudra prévoir d'ajouter à chaque manche le nom des chiens (permet de vérifier la hauteur de saut et de vérifier que tous les chiens sont bien passés le matin).

Il n'y a pas de Break out dans la course au temps.

Double élimination

Le juge avec les organisateurs doit pouvoir choisir BO3 ou BO5 (Best of five par défaut). Possibilité à intégrer de faire BO3 sur toutes les courses et BO5 en finale.

Conseil pour les juges et organisateurs : Le BO3 sera choisi dans les cas suivants : par manque de temps, pour écourter les courses en cas de nécessités météorologiques (trop forte chaleur, pluie et terrain dégradé, etc....)

Deux types de tableaux seront générés par l'outil :

- Des tableaux type « tennis » pour visualiser les parcours et passages des équipes
- Un tableau complet des ordres de passages pour se repérer dans les différentes divisions et types d'équipes.
- Un tableau de note pour les juges (permet de noter les résultats, les temps).

Des modèles de tableaux seront fournis, selon la taille des divisions.

Système d'alternance comme pour la course au temps. L'ensemble des courses devra avoir été réalisé avant les demi-finales. Les demi-finales seront réalisées avant les finales. Les demi-finales et finales seront courues dans l'ordre décroissant des divisions.

Le logiciel devra prévoir la saisie des temps réalisés sur les 3 / 5 manches et l'équipe ayant gagné chaque manche. La saisie des temps sera optionnelle (pas de blocage si non saisie).

Break out

Pas de demande de développement à date.

Résultats

L'outil générera une feuille par équipe reprenant le meilleur temps de la course au temps, le classement de l'après-midi et les 6 meilleurs temps par équipe (prise en compte de la course au temps et de la double élimination).

Pour les tournois classiques, un classement général sera établi sans différencier les équipes françaises des équipes étrangères

Dans les tournois à classement régional / national, à partir du moment où un chien sans licence CNEAC est inscrit dans une équipe, le logiciel sortira 2 classements finaux :

- un classement ne prenant en compte que les équipes dont tous les chiens ont une licence CNEAC et sont membres d'un club SCC,
- un classement prenant en compte toutes les équipes.

Précision sur ce paragraphe : le double classement est déjà appliqué pour les trophées régionaux (même si cette proposition ne répond pas au besoin puisqu'il faudrait être en mesure de différencier des équipes de la région) et pour le GPF. Il permettra en tout cas de classer à part les équipes étrangères. Nous partons également du principe que pour avoir un titre régional l'équipe doit être composée uniquement de chiens figurants sur une licence CNEAC d'un club SCC de la région organisatrice (mais elle peut être mixte).

10_09_2019



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
Président : Jean-Claude MÉTANS



Règlement CNEAC concernant les mesures pour les chiens pratiquant l'agility

Le mesurage des chiens pratiquant la discipline Agility s'effectue au garrot dès l'âge de 18 mois sur un chien possédant un numéro FAPAC et dont le propriétaire et/ou conducteur est en possession d'une licence C.N.E.A.C.

Le mesurage sera fait par un juge d'agility habilité

A partir du 1^{er} janvier 2020 pour tous les chiens de catégorie A et B lors de l'obtention d'une partie de brevet ou accès au grade 2.

Pour les chiens ayant obtenu une partie de brevet ou accès au grade 2 avant le 1^{er} janvier 2020 et n'ayant jamais été toisé, le juge établira :

2 fois trois toises dans le cas d'une 2^{ème} partie de brevet ou accès au grade 2

3 fois trois toises dans le cas d'une 3^{ème} partie de brevet ou accès au grade 2

* [Dispositions particulières à compter du 1^{er} septembre 2019](#)

L'opération doit se faire selon les principes suivants :

1. Le chien doit être présenté calme, détendu, sur une surface plane et non glissante ou sur une table non glissante suffisamment grande et stable ; il est présenté debout avec une angulation correcte des membres, la tête naturellement relevée.
2. Les alentours seront calmes : il n'y aura ni trop de gens ni de chiens autour.
3. Le chien est présenté par son propriétaire ou par une personne désignée par ce dernier. La personne en charge de la mesure n'est autorisée à corriger la position du chien que si le présentateur donne son accord. Les mesures sont données au ½ cm près (ex entre 36.5 et 37 on retiendra la valeur 36.5). Ces mesures seront effectuées lors de chacune des trois parties de brevet ou de justificatif d'accès au grade 2. (Obtention d'un excellent sans faute lors d'une épreuve Agility 1 sous deux juges différents).
4. L'appareil de mesure est fourni par la C.N.E.A.C exclusivement aux juges d'Agility ayant suivi le stage de formation. Il permettra une mesure fiable et précise
5. Le groupe de personnes chargées de mesurer les chiens est composé d'un juge Agility et d'un(e) assistant(e).

6. Les mesures se prennent dès que le chien est en position correcte ; elles s'effectuent au garrot. S'il n'est pas possible de garder le chien calme, la mesure est interrompue, le conducteur devra détendre le chien et le représenter quelques instants plus tard.
7. Pour assurer une mensuration la plus précise possible il sera effectué 3 toisages lors de chaque partie de brevet ou de justificatif d'accès au grade 2. Les trois mesures de ce toisage seront enregistrées par le Juge dans son espace personnel dédié au mesurage, afin d'obtenir la mesure définitive après 9 toises.
8. Après enregistrement des 9 toises, la mesure définitive sera obtenue en prenant la médiane des 9 toises.
9. Dans le cas d'un toisage impossible le chien garde son qualificatif obtenu. Il ne pourra cependant concourir en grade 2 avant l'obtention de ses 9 toises.
10. Une attestation de toisage sera en ligne sur l'espace C.N.E.A.C. du licencié.
11. **Contestation** : Si le propriétaire conteste la mesure définitive annoncée, une nouvelle mesure doit alors être prise. Dans ces conditions, le chien sera présenté devant la commission de toisage de la C.N.E.A.C composée à cet effet de deux autres juges habilités au toisage des chiens d'agility. Une attestation de mesure définitive sera remise au propriétaire par la Commission de toisage.
12. Si le propriétaire du chien concerné refuse d'y présenter son animal, les inscriptions au concours de ce dernier seront suspendues jusqu'à ce que la mesure soit faite. Le résultat de la mesure effectuée suite à la contestation est définitif et ne peut être à nouveau remis en question.

*** Dispositions particulières à partir du 1^{er} septembre 2019 :**

Les juges habilités pourront s'ils le désirent, ce avec l'accord du propriétaire et/ou conducteur à compter du 1^{er} septembre 2019

Toiser les chiens de catégorie A et B lors de l'obtention d'une partie de brevet ou de justificatif d'accès au grade 2.

(Cela permettra d'anticiper si des chiens obtiennent une deuxième ou troisième partie de brevet ou de justificatif d'accès au grade 2 en 2020.) Les 3 (ou 6) toises seront notées sur le rapport de jugement transmis au secrétariat général.

Toiser les chiens en cas de doute sur leur taille lors d'une épreuve d'agility. La toise retenue par le juge, sera notée sur le rapport de jugement transmis au secrétariat général. Une attestation de toisage sera délivrée par le juge.

Toiser les chiens de grade 2 et/ou 3 à la demande d'un licencié. La toise retenue par le juge, sera notée sur le rapport de jugement transmis au secrétariat général. Une attestation de toisage sera délivrée par le juge.

Activités financières 2018 DE LA C. N. E. A. C.
Chiffres extraits de la comptabilité SCC.
du 1er janvier au 31 décembre 2018

Libellé	Dépenses	Recettes	
Administratifs			
Recettes licences		255 362,00	
Documentation + Diplomes	3 700,70		
Achat et entretien matériel et fourniture de bureau	847,16		
Assurance licences et bris de machine	29 388,85		
Edition Licences Expédition* Estimés	44 595,00		
Réunion Commission	11 714,07		
Réunion CTT	4 923,78		
Frais Postaux et Frais de Secrétariat	2 880,32		
Frais GT Informatique et GT Internet	5 219,70		
Mission réception déplacements	2 366,80		
Réunions commissions FCI (AGI-D-D)	2 632,02		
Sous Total	108 268,40	255 362,00	147 093,60
Agility Divers			
Redevances concours 1 €		69 508,00 €	69 508,00
Dons (1 euro)	369,00		
Formation juges	8 454,36		
Sous Total	8 823,36		-8 823,36
Championnat de France Seniors			
Subvention	2 500,00		
Mission réception Jury	3 369,05		
Frais de Mission et déplacements	6 515,76		
Sous Total	12 384,81		-12 384,81
Grand Prix de France			
Subvention	2 500,00		
Frais Jury	3 483,34		
Frais de Mission et déplacements	6 729,70		
Sous Total	12 713,04		-12 713,04
Trophée par Equipe			
Subvention	2 500,00		
Frais Jury	2 992,63		
Frais de Mission et déplacements	5 825,44		
Sous Total	11 318,07		-11 318,07
Championnat Jeunes			
Subvention	2 000,00		
Frais Jury	448,35		
Equipements	707,75		
Frais de Mission et déplacements	4 460,66		
Sous Total	7 616,76		-7 616,76

Equipes de France			
Equipements	3 447,55		
Frais sélectifs EO et CHM	10 754,41		
Sous Total	14 201,96	0,00	-14 201,96
European Open Juniors			
Engagements	720,00		
Equipements	2 383,20		
Frais de Mission et déplacements	7 295,38		
Sous Total	10 398,58	0,00	-10 398,58
European Open Seniors			
Engagements	1 440,00		
Mission réception encadrement	6 396,61		
Remboursements Concurrents	6 000,00		
Sous Total E O	13 836,61	0,00	-13 836,61
Championnat du Monde			
Engagements	1 440,00		
Hébergement, et transport EDF	17 413,80		
Mission réception et déplacement	3 819,50		
Sous Total	22 673,30	0,00	-22 673,30
Handi Sport			
Frais de déplacements PAWC	1 500,00		
	-		
Sous Total	1 500,00		-1 500,00
Total Agility	115 466,49	69 508,00	-45 958,49
Attelage			
Redevances concours 1 €		391,00	
Subvention GPF	2 500,00		
Frais GPF			
Frais GT	1 027,00		
Mission et Frais de déplacements	1 553,20		
Sous Total	5 080,20	391,00	-4 689,20
Cani Cross			
Redevances concours 1 €		2 217,00	
Licences Jour		1 460,00	
Subvention GPF	2 500,00		
Frais GPF	2 125,00		
Frais jury (SCC)	1 119,80		
Frais de déplacements	1 373,70		
Sous Total	7 118,50	3 677,00	-3 441,50

Flyball			
Redevances concours 1 €		576,00	
Licences Jour			
Subvention GPF	2 500,00		
Frais GPF	1 914,94		
Frais Jury GPF (SCC)	1 284,70		
FOWC Allocation	2 500,00		
FOWC	6 446,28		
FOWC Frais jury SCC	3 843,08		
Sous Total	18 489,00	576,00	-17 913,00
Frisbee			
Redevances concours 1 €			
Mission réception	-		
Sous Total	-	0,00	-
Dog Dancing Obérythmée			
Redevances concours 1 €		1 395,00	
Sacem et Spre	5 119,08		
Subvention GPF	2 500,00		
Frais Jury GPF (SCC)	3 474,00		
Mission réception GPF	3 686,71		
Sous Total	14 779,79	1 395,00	-13 384,79
Championnat du Monde			
Engagements	400,00		
Déplacement et réception	7 338,28		
Equipement	270,00		
Sous Total	8 008,28	0,00	-8 008,28
Total Dog Dancing	22 788,07	1 395,00	-21 393,07
Education Canine			
Frais imprimerie Livret MEC	-		
Mission réception déplacements	1 102,40		
Prise en charge frais de stage formation	38 268,81		
Sous Total	39 371,21	0,00	-39 371,21
Chiens Visiteurs			
Matériel pour Cartes C.V	554,40		
Dotation Matériel	65,00		
Stages Formation	3 587,00		
Sous Total	4 206,40	0,00	-4 206,40
Matériel Amortissable			
Matériel informatique Agility en cours d'amortissement non communiqué par la SCC			
Sous Total	-		
TOTAL Général	320 788,27	330 909,00	10 120,73
Ne sont pas communiqués les frais de personnel SCC secrétariat et comptabilité.			
Total exercice 2018	320 788,27 €	330 909,00 €	10 120,73 €